ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine — Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE QUINZE Cents. — Etats UNIS, un an, DEUX piastres; Six mois. UNE piastre.

Conditions—Les abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.—Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST. HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un comité de Collaborateurs.--Paul de Cazes.--Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires. Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traite de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION
Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞Bureaux et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.
Camille Lussier, Propriétaire--Editeur, Bureau, imprimerie et résidence, maison H. J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. I. **Edition Hebdomadaire.---St. Hyacinthe, Vendredi, 20 Avril 1866.** **No. 8.**

G. F. BARNES,

ST. HYACINTHE,

Offre ses sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis 20 ans passées, et a l'honneur d'informer le public en général, qu'il a en mains un assortiment considérable de

BOULEVERSEURS,

BOULEVERSEURS,

BOULEVERSEURS,

RATEAUX A CHEVAL,

RATEAUX A CHEVAL,

RATEAUX A CHEVAL,

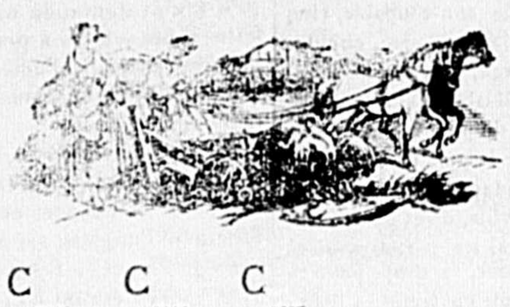

C C C
H H H
A A A
R R R
R R R
U U U
E E E
S, S, S,

CRIBLES,

CRIBLES,

CRIBLES,

LE TOUT VENDU A DES

CONDITIONS LIBERALES

G. F. BARNES.

St. Hyacinthe, 23 Mars, 1866.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 49, P. M. 3 50	A. M. 11 40, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie........	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon........	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 20

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU

Comté de Rouville.

Prix offerts aux souscripteurs.

1e classe, pour deux arpents de blé; 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2. 1 piastres.

2e classe, pour un arpent de blé-d'inde, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

3e classe, pour 2 arpents de prairie nouvelle. 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

4e classe, pour ½ arpent de fères, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

5e classe, pour ½ arpent semé en oignons, 3 prix, 4, 3, 2 piastres.

6e classe, pour ½ arpent, (betteraves, carottes et navets, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 pias.

7e classe, pour 3 arpents de pois, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

8e classe, pour 3 arpents d'avoine, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

9e classe, pour 2 arpents d'orge, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

10e classe, pour 1 arpent de-lin, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

11e classe, pour 10 arpents de pacage, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

12e classe, pour 30 carottes ou betteraves avec 50 oignons à graine, 4 prix, $4,3,2,1.

13e classe, pour ¼ arpent planté en tabac, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

14e classe, pour 1 arpent pomme de terre, 5 prix. 5, 4 3, 2, 1 piastres.

15e classe, pour le meilleur étalon, 4 prix, 7, 6, 5, 4 piastres.

16e classe, pour la meilleure jument avec son poulin, 6 prix, 7, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

17e classe, pour un poulin de 2 ans, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

18e classe, pour un poulin d'un an, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

19e classe, pour un taureau âgé de 2 ans et plus, 4 prix, 6, 4, 3, 2 piastres.

20e classe, pour 1 taureau d'un an, 4 prix, 6, 4, 3, 2 piastres.

21e classe, pour la meilleure vache à lait, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

22e classe, pour 1 génisse de 2 ans, 4 p., 4, 3, 2, 1 piastres.

23e classe, pour 1 génisse d'un an, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

24e classe, pour un veau du printemps, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

25e classe, pour un cochon entier de l'année qui devra être hiverné, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres. Mais ces prix ne seront payés qu'en mars, et un certificat sera donné au sec. que le dit cochon est vivant et entier.

26e classe, pour 1 truie de l'année, 4 p., 4, 3, 2, 1 piastres. Ces prix ne seront payés qu'en mars prochain, et un certificat sera donné au sec. que la dite truie est vivante.

27e classe, pour 1 bélier d'un an, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres

28e classe, pour un bélier du printemps, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

29e classe, pour un vieux bélier, 5 prix, 5, 4½, 3½, 2, 1 piastres.

30e classe, pour 2 vieilles brebis, 5 prix, 4, 3½, 3, 2½, 1 piastres.

31e classe, pour 2 brebis d'un an, 5 prix, 3½, 3, 2½, 2¼, 2 piastres.

32e classe, pour 2 brebis du printemps 5 prix, 3½, 3, 2½, 2¼, 2 piastres.

33e classe, pour 20 lbs de beurre, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cents.

34e classe, pour 25 lbs de sucre, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

35e classe, pour 10 verges de flanelle pure laine blanche ou de couleur, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

36e classe, pour 10 verges de grosse étoffe canadienne pressée, foulée et rasée, 6 prix 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

37e classe, pour 10 verges de petite étoffe brute point foulée, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼ 1,50cts.

38e classe, pour 10 verges de toile blanche, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

39e classe, pour 10 verges de toile de couleur. 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

40e classe, pour 10 lbs de fromage, 5 p., 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

41 classe, Le Major Campbell, président de cette société, offre un prix de $10 pour les 2 meilleurs arpents de terre semés en corrotes, pétraves ou navets.

42e classe, Le Major Campbell offre aussi un prix de $5 pour le meilleur instrument aratoire.

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera accordé à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe.

2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins un mois avant l'exhibition en sa possession, excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o. Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, sucre, fromage et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maison avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les Etoffes et Toiles seront faites, filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures, et pour des instruments d'Agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'Etoffes, Flanelles, soient apportées toutes entières

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'Etoffes, Flanelles et Toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perderont les prix qu'ils auraient pu mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des Juges pendant leurs examens et qui leur indiqueleurs effets ou animaux perderont leur prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins une piastre le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur où réside le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 14 premières classes et pour la 41ème classe qui sont de 50 centins par par chaque entrée seront payées le ou avant le 15 Juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de leur paroisse.

10o. La visite des 14 premières classes et la 41ème classe commencera le 16 Juillet prochain au matin par la paroisse S Paul, Ange-Gardien, St. Césaire, St. Jean-Baptiste, Ste. Angèle, Ste. Marie, St. Mathias et St. Hilaire.

11o. L'exposition des 27 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont, le 20 Septembre prochain à 10 heures de l'avant-midi sur la propriété de Michel Frégeau, Ecuyer.

12o. Aussitôt l'exposition terminée il y aura une vente par encan ou de gré à gré de Béliers, Brebis, Cochons, veaux et autres animaux des plus belles races.

13o. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

MAJOR CAMPBELL, President.
JEAN ULDÉRIC MESSIER,
Secrétaire-Trésorier.

Rougemont, le 22 Mars 1866.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

VII

Suite.

Il y a toujours dans le cœur d'un homme *quel* qu'il soit, une corde qui vibre. Baptistin avait touché juste. Les passions excessives acceptent assez volontiers les fraternités inconnues. Il y en a qui aiment le silence et l'oubli, d'autres qui aiment la louange et la contemplation.

Tout en ayant l'air d'examiner les fleurs, le digne Baptistin jetait un regard inquiet et tremblant sur les divers papiers épars soit sur le bureau du concierge, soit sur la table que venait de quitter l'hussier du comité révolutionnaire.

Il vit la liste fatale dont le double avait été laissé, et ses yeux parcouraient avec avidité tous les noms, cherchant celui de Jeanne de Savernoy. Son cœur battait si fort qu'il avait peine à respirer.

Il eût pu rester longtemps ainsi; car le concierge, voyant qu'il avait affaire à un homme du métier, avait été chercher un petit arrosoir et humectait quelques-unes de ses plantes plus avides d'eau que les autres.

—Je parie, dit-il sans se retourner, que ton amateur, quelque riche que soit sa collection, n'a pas un *Daviesia latifolia* comme celui-ci.

—Ma foi, citoyen, tu as raison; nous en possédions un, et il est mort.

—C'est dommage, fit le concierge avec le hochement de tête d'un fin connaisseur; mais ces plaintes de la Nouvelle-Hollande sont très difficiles à conserver.

—J'en cherche partout. Sais-tu, citoyen, où je pourrai en trouver un?

—Je crois que j'en ai deux, fit le petit vieux; mais c'est une plante bien rare!

—Tu me diras ton prix, dit Baptistin et l'on verra si l'on peut s'en passer la fantaisie.

Baptistin avait compris qu'il flattait, en agissant ainsi, deux passions chez cet homme: celle des fleurs et celle de l'argent. Il sentait que s'il eût voulu s'en aller maintenant, c'eût été le concierge qui l'eût retenu.

Pendant la conversation, il avait examiné avec attention la pièce dans laquelle il se trouvait, car une voix intime et mystérieuse lui disait que là devait se passer le dénouement de cette action desespérée dans laquelle il s'était si résolument engagé.

Il avait aperçu dans un angle une petite porte entr'ouverte, et tout en paraissant continuer son exploration, il avait poussé du pied cette porte, et avait vu qu'elle donnait sur une espèce de cabinet noir suffisamment spacieux.

Sur aucun papier il n'avait encore vu le nom de la fille du marquis de Savernoy; cependant les minutes qui s'écoulaient activaient le bouillonnement de son sang, et semblaient lui dire qu'un danger imminent planait sur l'inocente enfant.

Oh! que n'eût-il pas donné pour apercevoir seulement son visage à travers les barreaux et lui faire comprendre par un signe que l'on veillait sur elle!

Tout à coup, il frissonna malgré lui. Le nom de Jeanne de Savernoy venait de frapper ses regards; c'était une liste d'écrou.

Il savait bien qu'elle était dans cette prison; cependant ce nom écrit sur cette feuille de papier le fit tressaillir, comme s'il lui eût appris un malheur inconnu. La commotion douleureuse qu'il ressentit était-elle un pressentiment?

Presque au même instant un nouveau personnage entra.

—Salut, citoyen Léonidas, dit aussitôt le petit vieux sans discontinuer l'examen de ses pots de fleurs.

Baptistin se retourna comme si un aspic l'eût piqué au talon. Il ne connaissait pas ce Léonidas; mais il le savait secrétaire du comité dont Antoine Obrier était le président. N'était-ce pas assez pour lui faire comprendre qu'il ne se trouvait pas sans but à Orange et que sa présence coïncidait avec l'arrestation de mademoiselle de Savernoy?

S'il ne se fût retenu, il aurait sauté à la gorge de cet homme et l'eût étranglé; mais il sut comprimer la violence de son émotion et parut plus attentif que jamais à son travail d'exploration.

—Qu'y a-t-il de nouveau, citoyen secrétaire? ajouta presque aussitôt le concierge en posant son arrosoir dans un coin de son cabinet; tu peux parler comme si nous étions seuls, c'est un botaniste de mes amis.

On voit quel chemin le citoyen Cincinnatus avait déjà fait dans l'esprit du concierge.

Léonidas en homme habitué à ces sortes d'affaires, tira de sa poche plusieurs papiers.

Pendant qu'il les examinait, le concierge lui dit:

—Tu viens au sujet de la petite, sans doute?

—Précisément.

—C'est facheux que ce soit une ci-devant, c'est gentil et appétissant comme une jolie fleur, foi de vrai jacobin. Si j'avais seulement trente ans de moins, je l'épouserais.

—Tu es un vieux canibale, repartit Léonidas en riant, tiens, voici l'ordre de faire comparaître demain la citoyenne Jeanne de Savernoy devant le comité révolutionnaire.

—Pauvre chatte! dit le vieux avec un demi-sourire de regret et de bonhomie railleuse; on veut donc absolument lui faire son affaire? L'ordre est signé du comité de sûreté général; il est en règle.

—C'est bien; il n'y a qu'à ajouter son nom sur la liste de demain. Ça fait quatre-vingt-dix-huit au lieu de quatre-vingt-dix-sept voilà tout. A propos, as-tu prévenu le citoyen huissier du comité?

—C'est fait.

Léonidas remit dans sa poche les autres papiers.

—Je crois, dit-il en lui-même, que le citoyen Obrier sera content de moi.

Baptistin n'avait plus une goutte de sang dans les veines; il sentait ses joues si pâles qu'en se baissant il les frotta de ses deux poings fermés pour y ramener quelques couleurs apparentes. Le cou tendu, l'oreille aux aguets, il écoutait les moindres paroles. Seulement, quand il crut avoir assez composé son visage pour que l'un ou l'autre des deux personnages présents ne pût s'appercevoir de l'altération de ses traits, il se retourna tout à fait afin de bien voir la physionomie de cet homme et de pouvoir, au besoin le connaître plus tard. Si Léonidas, en ce moment, eût regardé Baptistin, il eût compris toute la haine, tout le désir comprimé de rage qui gonflait le cœur du vieux serviteur.

Quand il fut sorti, Baptistin resta immobile et muet.

Cet homme nous a dérangés pour bien *peu de chose, lui dit le* petit vieux en tournant et retournant de tous les côtés un petit pot vert qui contenait sa fleur de prédilection.

—*Le moment* est venu, murmura tout bas *Baptistin en lui-même.*

—Ainsi donc nous disons, citoyen Cincinnatus, que tu voudrais un *Bilbergia pyramidalis*, plante rare, et un *Daviesia latifolia*, plante bien plus rare encore? Si je te demandais pour les deux un assignat de cent livres?

Baptistin allait accepter sans mot dire; il comprit que ce serait une manière d'agir qui pourrait inspirer des soupçons.

—Cent livres, dit-il c'est beaucoup; tu crois donc, citoyen, que les assignats courent les rues? Je te préviens que mon amateur n'est pas un ci-devant, ce qui fait qu'il n'en a pas plein ses poches.

—Voyons, soixante livres?

—C'est dit. Je ne les ai pas sur moi.

—Ça se comprend, dit le vieux qui se frottait les mains.

—Il faut que je quitte Orange demain, au lever du jour. Si ça te va, ce soir, à la tombée de la nuit, je t'apporterai tes soixantes livres et j'emporterai mes deux plantes.

—Pas plus tard que neuf heures alors, citoyen.

—C'est convenu.

Et Baptistin sortit.

Il avait besoin de respirer l'air du dehors quand il fut sur la place, il crut qu'il allait tomber; un éblouissement subit passa devant ses yeux et ses jambes tremblèrent d'un mouvement convulsif. Il s'arrêta, se tenant le front dans ses mains.

—Oh! dit-il, j'étouffais.

Presque aussitôt il aperçut le comte qui l'attendait à l'angle d'une rue; et pour ne pas paraître avoir rendez-vous avec lui, il lui fit de la main un signe imperceptible et se dirigea vers le côté opposé.

Le comte Henri ne tarda pas à le rejoindre.

—Eh bien? dit-il.

—Tout est perdu ou sauvé, M. le comte.

—Que veux-tu dire, mon bon Baptistin?

—Mademoiselle de Savernoy comparaît demain devant le comité révolutionnaire.

—C'est-à dire que demain.... Baptistin.... *Baptistin, nous nous ferons tuer* tous les deux avant, n'est-ce pas?

—Cela va sans dire.

—Demain!.... demain!.... dit le comte avec un murmure effrayant qui était le grondement involontaire de la douleur amassée au fond de son âme. Parle-moi, parle-moi!.... Qui as-tu vu dans la prison? Comment sais-tu tout cela? Ah! si j'y avais été, moi, j'eusse trouvé moyen d'arriver jusqu'à Jeanne.

—Je ne le crois pas M. le comte, reprit d'une voix calme Baptistin; mais j'ai mon projet.

—Quel est il?

—Gagnons un endroit désert, car je crains que l'on nous écoute.

Tous deux se turent alors et pressèrent le pas.

Bientôt ils atteignirent une des portes de la ville; et, toujours silencieux, ils marchèrent dans la campagne

—M. le comte, dit Baptistin, vous êtes résolu, n'est-ce pas, à mourir ou à la sauver.

—Oui, répondit brièvrement le comte!

—Le moyen que je veux tenter est hardi; il peut être mauvais; n'importe, c'est le seul,

—A huit heures, je m'introduirai de nouveau de nouveau dans la prison; j'ai rendez-vous avec le concierge; là, je ne sais pas ce qui arrivera, quels moyens j'emploirai, mais de gré ou de force [par l'argent, la prière ou la violence, j'obtiendrai la délivrance de mademoiselle de Savernoy....

Baptistin s'arrêta tout à coup, et son front se plissa soucieux et méditatif.

—La prière? dit le comte avec un air de doute et de profont découragement; depuis longtemps ils sont sourds à toutes les supplications. L'argent? ils aiment mieux le voler que d'attendre qu'on le leur donne.

—Eh bien!.... oui.... vous avez raison, M. le comte, s'écria le vieux serviteur d'une voix comprimée en se frappant le front; ni prière, ni argent; dès que je serai seul avec cet homme.... je me jetterai sur lui.... oui.... je lui bâillonserai la bouche, et je.... Attendez.... il faut tout prévoir, vous vous tiendrez assez près de la prison pour pouvoir reconnaître toute personne qui en sortira.... Si je réussis.... dans ce que je veux tenter.... le guichetier paraîtra sur le seuil; alors.... vous vous approcherez de lui, vous lui direz.... vous.... lui.... direz: *De la part de la commune*, cela seulement.... il vous remettra mademoiselle de Savernoy les mains garrotées, et vous gagnerez la campagne au plus vite.

—Et toi, Badtistin?

—Ne vous inquiétez pas de moi, M. le comte; veuillez seulement dire à Petit-Pierre de m'attendre avec un cheval sur la route qui conduit à Caderousse et à Mont-Dragon; il y a de côté-là des inégalités de terrains derrière lespuelles il pourra facilement se cacher. Mais si une heure après mon entrée dans la prison, vous ne voyez pas paraître le guichetier, si la porte reste fermée, c'est que mon projet aura manqué, et que je serai mort: alors, que Dieu vous garde, M. le comte!

Henri avait écouté avec attention; il joignit les mains et leva les yeux au ciel; pouvait-il faire une réponse plus noble et plus resignée?

Que les heures qui avaient à s'écouler furent longues et interminables! Il y a des moments dans la vie où l'attente est la plus cruelle des souffrances.

Enfin elle vint, cette nuit qui devait être ou bénie ou mortelle.

Baptistin se dirigea une seconde fois vers la prison. Il y avait sur son visage toute l'énergique résolution de son cœur; mais, malgré lui, ses joues étaient pâles.

Quand il sonna à la porte exterieure, un frisonnement qu'il ne put comprimer parcourut ses veines, il serra les poings et passa sa main sur son front.

Le guichetier parut. Même bonnet d'ours, même sabre pendu à la ceinture d'un rouge patriotique, même trousseau de clefs qui semblait porter dans son tintement de fer toutes les plaintes des prisonniers, même visage, même allure abrutie et sauvage.

Ses lèvres se déridèrent en apercevant l'ami Cincinnatus.

—Ah! c'est toi camarade? J'ai l'ordre de te laisser entrer.

—Pardieu! je le sais bien, répondit Baptistin d'un ton dégagé, en frappant sur l'épaule du citoyen guichetier. As-tu eu de nouveaux moutons à parquer?

Le guichetier secoua la tête.

—Ne m'en parle pas, mauvaise journée; mais demain la bonne. A cette heure-ci, il y aura de la place, tu peux envoyer de la marchandise.

Et le patriote partit d'un gros éclat de rire.

Baptistin se sentit froid jusqu'au cœur à cette lâche plaisanterie, et il fit un pas en avant.

Le guichetier frappa discrètement à la porte du concierge avant de l'ouvrir.

—Citoyen, dit-il au petit vieux qui était courbé sur son bureau, c'est le citoyen Cincinnatus.

—Ah! ah!.... fit celui-ci en levant la tête, tu es exact.

—Les patriotes le sont toujours, répondit Baptistin en parcourant la chambre du regard.

—Tu permets, citoyen que je termine ce travail, reprit le concierge. C'est un classement de têtes par lettres alphabétiques pour le déblayage de demain; c'est l'affaire de cinq minutes, après je suis tout à toi. Tiens je te recommande le no 27, *Callispsis cinctirai*. Me voici à la lettre R: le ci-devant comte de Ralbonne l'ex-marquis de Repinay Comment! ils ne sont que deux à la lettre R!.... C'est dommage, ça dérange l'uniformité de ma liste. A propos, ton amateur a-t-il dans sa collection un *vernonai Novæboracensis*?

—Oui, répondit Baptistin, dont les yeux s'injectaient de sang et sans faire attention à ce qu'il disait.

—Ah! tu en as un? Belle fleur!... belle fleur!... j'en ai deux. Voilà pourquoi je te disais cela. Lettre S. Ah!... ah! la lettre S est moins pauvre; un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit... et la petite Savernoy que j'oubliais ... neuf.

Baptistin fit un bond sur lui même; il se retourna vers le concierge fort occupé à son travail de classement, et qui murmurait machinalement entre ses dents *S,a,v,e,r,n,o,y, noy.*

Le visage du digne serviteur était effrayant de résolution; il s'appuya d'une main sur une table qui était auprès de lui, et ses yeux s'arrêtèrent étincelants sur le concierge.

Celui-ci, enveloppé dans une vieille houppelande couleur feuille morte, avait son bonnet de soie noire rabattu presque sur ses yeux.

Baptistin tira de sa poche un mouchoir à carreaux et le plia en cravate puis, il s'avança d'un pas. Un instant il écouta. Tout était silencieux autour d'eux.

Alors, comme fait un tigre qui s'élance sur sa proie, il se jeta sur le concierge, en lui appuyant son mouchoir sur la bouche pour étouffer son premier cri.

Le petit vieux, surpris dans son travail, leva les deux bras à la fois, et, sans force suffisante pour résister à Baptistin, se renversa en arrière, mais ses yeux avaient une expression indéfinissable.

Baptistin s'approcha de lui et ramassant la plume qu'il avait laissée tomber à terre, il la lui mit dans la main.

—Signe ton nom sur cette feuille de papier, lui dit-il à voix basse, signe ... signe... ou je te tue comme un chien... que tu es. Les membres du citoyen concierge frissonnaient à faire peur. Il essaya de faire un mouvement pour détacher le mouchoir qui le bâillonnait; mais Baptistin, plus rapide que l'éclair, lui saisit violemment le bras, et lui appuyant la main droite sur le papier:

—Signez!... signez!... lui répéta-t-il d'une voix convulsive.

Et il approcha la lame nue de son couteau de la poitrine du concierge.

Celui ci fit un bond effrayant sur sa chaise. On eût dit qu'il partait avec ses yeux. La figure de Baptistin avait une telle expression de colère et de résolution désespérée que le vieil horticulteur comprit qu'il y allait de la vie.

Il fit signe de la tête qu'il allait signer.

—Hâtez-vous!.... hâtez-vous!.... dit Baptistin de la même voix.

Le concierge signa.

Baptistin alors lui arracha sa houppelande, son bonnet de soie noire, ses lunettes, puis, lui garrottant les mains derrière le dos et lui attachant les pieds ensemble, il le saisit dans ses bras vigoureux et le porta dans le cabinet noir dont il referma la porte avec le plus grand soin. Ensuite il passa la houppelande, enfonça sur sa tête le bonnet de soie noire jusqu'aux sourcils, mit les grosses lunettes à branches de métal, et s'assit dans la chaise qu'occupait le concierge quelques minutes auparavant. Tout ce que nous venons de raconter fut fait en quelques minutes.

Baptistin ne réfléchissait plus, il agissait:

Il prit la feuille de papier signée par le citoyen concierge horticulteur et écrivit:

«Ordre d'élargissement de la citoyenne Jeanne de Savernoy.»

Puis il appela le guichetier.

Tout son cœur tremblait. Il y avait comme un voile devant ses yeux, tant son émotion était grande.

C'est qu'il était arrivé au moment décisif; c'est qu'un bruit, un mouvement de cet homme enfermé dans le cabinet, un éclair de soupçon dans la pensée du guichetier, et tout était perdu.

Baptistin, dont les mains se crispaient sous la fièvre de l'agitation, tenait à tout événement un couteau caché sous la houppelande. Nous l'avons dit il était résolu à tout.

Les pas du guichetier se firent entendre dans le long corridor qui précédait la chambre du concierge.

—Seigneur!.... Seigneur!.... murmura Baptistin d'une voix suppliante.

Et se plaçant de manière à tourner presque le dos au guichetier, il prit la position d'un homme fort attentif à un travail d'écriture. Le vieux bonnet de soie noire, les lunettes et le collet de la houppelande jouaient un grand rôle. Baptistin, avec cette instinct rapide que donne le dévouément, avait étudié les mouvements, l'allure, presque le son de la voix du concierge.

Le guichetier entra.

—Tu as appelé, citoyen? dit il.

—Ah!.... fit Baptistin en déguisant sa voix par une quinte de toux opiniâtre, et tout en continuant son travail d'écriture, fais venir ici la citoyenne Jeanne de Savernoy.

—La citoyenne Savernoy, répéta le guichetier, n'est-ce pas la petite arrivée hier?

—Précisément.

—Elle est dans la salle no 27.

Baptistin, sans répondre, continua d'écrire avec la plus grande attention.

—Tiens! par où donc est passé Cincinnatus? se dit à part lui le guichetier...... Il est dans le laboratoire.

Et il est sortit.

Baptistin leva la tête et respira bruyamment; il s'élança vers le cabinet dans lequel il avait déposé le concierge, et regarda avec une attention rapide et convulsive si les liens qui le garrottaient n'avaient point bougé.

—Si tu essayes de faire un mouvement, lui dit-il à voix basse, je te mets ce couteau dans la gorge.

Puis il retourna à sa place et se mit à feuilleter avec rapidité tous les papiers qui étaient sur le bureau et dans les cartons.

Mademoiselle de Savernoy n'était entrée dans la prison que la veille; aussi n'eut-il pas de peine à trouver l'ordre d'arrestation et la feuille d'écrou: il prit les deux papiers et les brûla. Malgré lui, il pencha la tête et suivit machinalement le travail inégal et dentelé des flammes sur les deux feuilles de papier qui étaient à terre. Bientôt elles furent entièrement consumées, et presque au même moment il entendit un bruit de pas à la porte du cabinet.

Il ne peut retenir un frissonnement qui glaça le sang dans ses veines. Son cœur bondissait, et il lui semblait que deux crampons de fer lui serraient les tempes.

Ce sont eux, sans doute dit-il.

En effet, c'étaient le guichtier et mademoiselle de Savernoy.

Par un mouvement instinctif, il rabattit davantage encore son bonnet sur ses yeux, s'enveloppa dans les plis de la houppelande et se courba sur son bureau dans l'attitude d'un homme très-occupé.

—Qu'y a-t-il? fit-il d'un ton brusque en continuant de bouleverser les papiers du bureau.

—C'est la citoyenne...

—Quelle citoyenne?

—La citoyenne Savernoy, répondit le guichetier d'un air étonné.

—C'est bien ...

—Ah çà! dit le guichetier tout bas à part lui, est-ce que le citoyen Cincinnatus lui aurait cassé quelque plante en travaillant dans le laboratoire? Il est d'une humeur massacrante.

Baptistin n'osait pas lever la tête; il avait peur d'être reconnu; il eût bien voulu dire quelques mots à mademoiselle de Savernoy; mais cet homme était là.

Une idée subite lui vient.

—As tu une corde? dit-il.

—Une corde?

—Eh bien! oui, une corde.

—Non.

—Vas-en chercher une et apporte-la tout de suite.

Le guichetier hocha la tête avec mauvaise humeur et sortit.

—Eh! cria baptistin d'une voix de tonnerre, est-ce que tu as été élevé dans la peau d'un ci-devant avec des laquais derrière tes talons pour fermer tes portes?

Le guichetier était revenu sur ses pas?

—Décidément, dit-il, le citoyen Cincinnatus lui a cassé quelque plante.

—Il ferma la porte rudement.

La douceur des manières et l'aménité du langage n'appartenaient pas à l'ère républicaine

Baptistin s'était levé à moitié et il écoutait s'éloigner dans le corridor les pas du guichetier. Tout à coup il se pencha vers la jeune fille, qui, silencieuse, immobile les joues pâles, le cœur frémissant mais la pensée dans le ciel, attendait son sort avec la résignation du martyr, et il lui dit à voix basse:

—Mademoiselle de Savernoy, je suis Baptistin.

—Oh! mon Dieu!.... dit la jeune fille qui devint toute rouge.

—Je viens vous sauver; M. le comte est en dehors qui vous attend ....

—Oh! merci, Seigneur, dit Jeanne.

Et elle joignit les mains.

—Surtout, pas un mot mademoiselle, et n'ayez peur de rien.

—Non Baptistin.

—Silence! voilà le guichetier.

Baptistin reprit sa première position.

—Voilà la corde que tu m'as demandée, citoyen, dit le guichetier en entrant.

—Attache les mains de la citoyenne de manière à ce qu'elle ne puisse s'en servir, et écoute bien ce que je vais te dire ....

—Allons, citoyenne, dit le guichetier, donne-moi tes mains.

Jeanne tendit ses mains sans répondre. Son cœur bondissait de joie et d'impatience.

Baptistin prit des papiers comme s'il les consultait avec attention.

—Ah! dit il à demi voix, mais assez haut cependant pour être entendu par le guichetier; voici l'arrêté de la commune qui concerne la citoyenne.

Il ajouta d'une voix plus élevée:

—Tu vas la conduire hors de la prison; mais fais bien attention à ceci. A quelques pas de la porte extérieure, il se trouvera un homme qui s'approchera de toi, et te dira: « De la part de la commune. » Tu entends bien: « de la commune; » tu lui remettras la citoyenne et tu viendras ici me parler.

—Cet homme sera-t-il seul fit le guichetier.

—Seul, je le pense.

—Ni sectionnaire, ni huissier ni gendarme?

Baptistin se sentit trembler jusqu'au fond du cœur. L'insistance du guichetier l'effrayait.—Sacrebleu!... je t'ai dit seul!.... reprit il d'une voix rude en essayant de faire bonne contenance.

—J'entends; c'était une réflexion dans le bien de la chose; voilà tout.

—Je te remercie de ton zèle, reprit Baptistin d'une voix radoucie.

—Allons, viens, citoyenne reprit l'autre en prenant Jeanne par le bras; en route.

Et il grommela entre ses dents:

—C'est égal, cet arrêté de la commune est singulièrement cocase.

—J'ai cru qu'il ne partirait jamais! dit Baptistin en mettant ses deux mains sur sa poitrine, tant son émotion était grande. Allons, tout ce qu'il était possible de faire est fait; si Dieu est avec nous, elle est sauvée!

Il se passa quelques minutes qui furent autant de siècles pour Baptistin; la fièvre brûlait son sang.

Enfin il entendit du bruit dans le corridor.

—Est-ce le guichetier? murmura-t-il, M. le comte se sera-t-il trouvé là?

Presque aussitôt, l'homme qui avait accompagné Jeanne, rentra.

—C'est fait, dit-il.

Baptistin se sentit pâlir de joie.

—C'est bien, laisse-moi travailler, que personne n'entre avant que j'appelle.

Le guichetier sortit après avoir soigneusement fermé la porte.

Baptistin, sans perdre une minute, jeta la houppelande à terre, ôta le bonnet de soie, *les lunettes, et se regarda* dans un petit miroir cassé qui était attaché à un coin de la chambre: puis il prit le premier pot de fleurs qu'il trouva sous sa main et ouvrit résolument la porte.

A l'extrémité du corridor, le guichetier fumait sa pipe.

—Ah! c'est toi, citoyen Cincinnatus, que diable as-tu donc fabriqué dans le laboratoire? Je gage un écu de trois livres que tu as fait de la mauvaise besogne: car le citoyen concierge n'avait pas l'air satisfait.

—Ça n'est pas possible, on a la main plus ou moins heureuse, reprit Baptistin en souriant; mais comme j'ai fait un bon marché voilà de quoi te relouter le gosier.

Et Baptistin, qui se dirigeait vers la porte extérieure, mit une pièce de monnaie dans la main du guichetier.

Celui-ci la fit glisser dans sa poche et entra la clef dans la serrure.

—Bonne nuit, citoyen Cincinnatus, lui dit-il en lui serrant la main de toutes ses forces, reviendras tu nous voir demain?

—C'est possible fit Baptistin qui était déjà en dehors: à propos, le citoyen concierge te recommande de ne pas le déranger; il paraît qu'il travaille.

—Il peut être tranquille, on n'entrera pas, reprit le guichetier d'un ton rogue, il n'est pas déjà si divertissant.

Baptistin était déjà loin. Il jeta son pot de fleurs au détour de la première rue et gagna rapidement la porte extérieure de la ville qui conduisait à la route de Caderousse.

Un vent violent agitait entre elles les branches des arbres avec un frémissement sinistre.

Baptistin croyait à chaque instant entendre derrière lui des cris et des hurlements. Quand il eut fait environ cent pas hors de la ville, il s'arrêta, car la sueur lui ruisselait sur le front; il jeta sur tout ce qui l'entourait un regard investigateur, puis il se remit à marcher aussi vite qu'il le put, en regardant à droite et à gauche de la route s'il n'apercevait Petit-Pierre.

Au bout de cinq minutes d'une course rapide et inquiète, il lui sembla découvrir à cinquante pas sur la gauche une masse noir: il s'arrêta une seconde fois et siffla. La masse noir se mit en mouvement, ce qui fit qu'elle se détacha plus distinctement sur l'horison. C'était un cheval et un homme.

Il n'y avait plus à douter, ce ne pouvait être que Petit-Pierre. Baptistin se mit à courir comme s'il eût eu vingt ans.

—Ils sont partis?.... dit-il à l'enfant d'une voix haletante aussitôt qu'il crut que ses paroles pourraient arriver jusqu'à celui auquel il les adressait.

—Oh! ils sont déjà bien loin, M. Baptistin, dit Petit-Pierre.

Baptistin, sans ajouter un seul mot, s'élança sur le cheval.

—Montes-tu en croupe, mon ami?

—Non, M. Baptistin; je retourne au couvent.

—Eh bien! que Dieu ait soin de toi, mon pauvre petit, car il n'y a que Dieu maintenant pour protéger les honnêtes gens.

Et, après avoir tendu la main à Petit-Pierre, il partit au galop.

—Allons!.... allons!.... hop!.... hop!... mon brave Prométhée, disait-il en frappant l'encolure du cheval avec une baguette qu'il avait ramassée à terre, il faut les rejoindre; deux hommes bien résolus et qui ont le bon droit pour eux valant dix assassins.

Il alla si vivement, le bon serviteur, qu'au bout d'une heure Prométhée, dont le poil luisant ruisselait de sueur, releva la tête et se mit à hennir. Presque au même moment un second hennissament se fit entendre.

—Ce sont eux! dit Baptistin; courage! courage, Prométhée!

Le cheval, comme s'il eût compris, redoubla de vitesse; et bientôt Baptistin entendit le galop de deux chevaux qui n'étaient plus qu'à trente pas de lui. Alors saisissant d'une main les longs crins soyeux de son cheval, il se dressa sur ses étriers, et se penchant en avant il cria:

—C'est moi, c'est moi!

Baptistin ne s'était pas trompé; c'était le comte Henri et sa sœur. Tous deux s'arrêtèrent, et Baptistin les rejoignit presque aussitôt.

Le jeune homme, sans prononcer une parole, tendit au vieux serviteur sa main, sur laquelle celui ci inclina le front avec respect; la jeune fille fit un signe de la tête, et les trois voyageurs repartirent au galop. Ils allèrent ainsi toute la nuit. Les premières lueurs matinales blanchissaient à peine l'obscurité du ciel lorsqu'ils atteignirent Balbon.

Tous trois descendirent un petit ravin qui était sur la gauche: Baptistin sauta lestement à terre et attacha la bride de son cheval à un tronc d'arbre.

—On ne sait pas ce qui peut-être arrivé pendant notre absence, M. le comte, et je crois qu'il est plus prudent que vous restiez ici; je vais aller voir si M. le marquis demeure toujours au même endroit.

Il remonta le ravin et se dirigea vers la maison carrée aux contrevents verts, à la porte de laquelle Petit-Pierre avait frappé trois jours avant.

Sur le seuil, un homme était assis, enveloppé dans un manteau. Cet homme, c'était Crepeaux.

Celui-ci aperçut Baptistin, et le reconnut aussitôt à son allure; il se leva et s'avança vers lui.

—Vous êtes seul, M. Baptistin? lui dit-il d'une voix qui dénotait une vive émotion.

—M. le comte est là avec mademoiselle, s'empressa de répondre Baptistin.

—Dieu soit loué! dit Crépeaux; ça m'a fait une peur de vous voir arriver comme ça, j'ai cru que tout était perdu.

Ce fut au tour de Baptistin d'interroger.

—Et M. le marquis?

—Ça va de mieux en mieux. Grâce au ciel ses blessures sont à peu près cicatrisées. Tous les jours, on était menacé de visites

domiciliaires, et M. le marquis a cru plus prudent de changer de demeure. Nous sommes à une demi-heure d'ici, chez un brave homme, aux yeux duquel nous passons pour les plus honnêtes contrebandiers de la terre ; il sait que nous attendons des camarades, et j'ai là, caché dans un taillis le ballot que vous aurez l'air d'apporter avec vous.

—Dépêchons, fit Baptistin, car voilà le jour qui vient.

Tous deux prirent le ballot, chacun par un bout, et s'acheminèrent vers l'endroit où les attendaient le comte Henri et sa sœur.

Dieu permit qu'ils arrivassent sans rencontrer personne.

—Hussitôt qu'il aperçut ses deux enfants, le vieux marquis leur ouvrit les bras.

—Dieu est bon ! Dieu est bon ! répéta-t-il deux fois en les serrant sur son cœur.

Et il releva vers le ciel sa tête vénérable avec un profond élan de reconnaissance.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

PAIN - KILLER
VÉGÉTAL DE
PERRY DAVIS,
ANCIEN PRIX.
CURATIF DU CHOLERA DOULEURS D'INTESTINS
Méfiez-vous des contrefaçons et des imitations de nulle valeur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

VENDREDI 20 AVRIL 1866.

Comme nous ne l'avions prévu et exprimions l'idée, dans notre dernier numéro, le ministère du Nouveau-Brunswick s'est vu obligé d'offrir sa résignation, à la suite de la détermination que le gouvernement de cette province avait mise à exécution, d'envoyer un message en réponse à l'adresse du Conseil Législatif, détermination qu'il avait prise, parait-il, sans en donner avis à son conseil exécutif.

L'administration de cette Province vient enfin de plier devant une nécessité à laquelle elle aurait dû se soumettre depuis longtemps déjà.

En contravention directe avec le désir exprimé par la métropole ; mal soutenu par les anti-confédératistes qui l'avaient porté au pouvoir, le ministère du Nouveau-Brunswick se trouvait placé dans dans une position fausse, entre le gouvernement impérial, qu'il n'aurait pas voulu heurter de front et auquel il faisait quelques concessions apparentes et ses partisans, qui trouvaient qu'il ne défendait pas leurs intérêts avec assez de chaleur.

Maintenant que le gouvernement anti-confédératiste qui vient de tomber a laissé le pouvoir et qu'une administration composée de membres favorables à l'exécution d'un projet de confédération va y monter à sa place, qu'adviendra-t-il ?

C'est une question propre à alimenter les commentaires et les suppositions de la Presse d'ici à quelque temps.

Dans tous les cas, le ministère qui va monter au pouvoir, aura de nombreuses difficultés à écarter pour pouvoir s'y maintenir.

Car il ne faut pas se dissimuler, que, si, l'administration dont M. Smith était le chef ne jouissait pas d'une grande popularité parmi le peuple, elle comptait encore des partisants dévoués, assez nombreux, dans l'Assemblée Législative. Nous ne le cacherons pas, nous craignons beaucoup les effets de la résignation du ministère du Nouveau-Brunswick, en de telles circonstances.

Sous notre forme de gouvernement, nous ne voyons jamais un gouverneur être ouvertement opposé à la politique de ses ministres, sans qu'il en résulte de graves évènements politiques, dans les provinces où ces faits se produisent.

En Canada, les difficultés qui existaient entre les gouverneurs et l'administration ont été le prélude des troubles qui éclatèrent en 37 et 38.

Depuis que l'Angleterre nous a accordé des privilèges, que nous n'avions pas alors, le même cas n'est arrivé qu'une fois, si nous avons bonne mémoire, en 1858 entre Sir Edmond Head et l'administration Brown-Dorion.

Nous aimons à croire, et nous espérons même, que vu les circonstances exceptionnelles sous lesquelles ces changements ont eu lieu, aucune perturbation n'en sera la suite au Nouveau-Brunswick, et que la nouvelle administration fonctionnera sans entraves sérieuses.

A la Nouvelle-Ecosse, la motion faite par M. Miller proposant que les détails de la confédération fussent réglés de concert avec les autorités impériales va passer, croit-on, avec une grande majorité.

Le moteur ayant demandé au ministère quelle était son opinion sur cette question, le Dr. Tupper a répondu par une proposition conçue absolument dans le même sens et qui était secondée par le chef de l'opposition.

Nous craignons de fatiguer nos lecteurs en revenant aussi souvent que nous le faisons sur le compte des provinces maritimes, mais nous pensons que dans les circonstances actuelles, nos intérêts sont tellement liés avec les leurs, que nous devons presque les considérer comme s'ils étaient les nôtres propres.

Ce sont ces provinces qui en quelque sorte disposent en ce moment-ci de l'avenir de notre pays ; aussi ceux,qui s'occupent activement des intérêts de leur patrie, ont-ils les yeux anxieusement tournés vers elles et prennent-ils le plus grand intérêt aux évènements qui s'y succèdent depuis quelques mois.

Il se fait un grand mouvement dans tout le pays, en faveur de l'abolition de la vente des liqueurs spiritueuses.

On a enfin reconnu que l'on devait arrêter à sa source ce vice malheureusement si répandu, qui gangrène la société et est la cause première des crimes qui s'y commettent Les statistiques nous montrent, qu'à mesure que la vente des boissons spiritueuses prend plus d'extension, la vie humaine diminue en longueur. L'abus des liqueurs alcooliques est donc aussi contraire aux lois de l'hygiène qu'il l'est à celles de la morale et nous pensons que c'est à l'instant où nous sommes menacés de la visite d'un fléau terrible que nous devons tout faire en notre pouvoir pour abolir tout ce qui serait propre à donner des proportions plus grandes à la contagion.

A l'exemple de plusieurs paroisses qui ont compris le danger et travaillé a l'anéantir, Acton-Vale, par une résolution unanime qui a été prise par le Conseil de ce Village, lundi soir, a accepté avec enthousiasme la nouvelle de la passation d'une loi tendant à abolir d'une manière complète la vente des liqueurs spiritueuses.

Dans notre avant dernier numéro, nous disions que l'on projetait d'abolir à Acton-Vale, les licences des marchands pour la vente des liqueurs fortes et qu'il n'y aurait que deux hôtels, dans le village, qui auraient la faculté de vendre en détail comme par le passé. Tel était alors l'intention du conseil, qui après réflexion faite vit qu'une mesure comme celle-là serait peut-être inefficace et injuste, et propre dans tous les cas à amener un grand nombre de réclamations. Avec le zèle qui le distingue, le Révérend Messire Ricard, curé d'Acton, prit l'initiative de ce projet et réussit à faire signer la requête qui devait être présentée au conseil, par presque tous les citoyens influents de l'endroit; catholiques et protestants voulurent coopérer par leur signature à l'accomplissement de cette œuvre que tous considéraient comme nécessaire au maintien de la morale et à la prospérité de leur village.

LES LOTERIES.

Une lettre d'agence qu'un quelqu'un de notre connaissance a reçue ces jours passés, nous fournit l'occasion de parler des fraudes si nombreuses et si considérables qui se commettent au moyen de ces loteries, et dont le peuple a surtout à souffrir.

On accorde trop de crédulité aux offres brillantes que font les chefs de ces ateliers. Le bon sens nous dit que ces hommes pas plus que les autres, ne peuvent donner pour rien des objets d'une grande valeur, et pour un article de quelque prix, l'on peut toujours en compter 100 qui ne valent rien, absolument rien.

Par mille artifices, soit en se créant des intelligences dans les bureaux de postes, soit en feuilletant les publications périodiques, ces chevaliers d'industrie se procurent les noms des particuliers, et leur expedient des billets et des lettres d'agence. C'est ainsi que pour mieux réussir dans leurs fraudes, ils envoient des lettres à un individu par lesquelles ils disent l'établir leur agent dans telle localité,et lui annoncent en même temps que pour le rénumérer des démarches qu'il fera auprès des personnes avec lesquelles il est en rapport afin de les favoriser,il n'a qu'à leur envoyer une somme bien modique—ordinairement Une piastre—et ils lui enverront par le retour de la malle un magnifique objet, soit une montre valant 15 à 20 piastres, soit un loquet en or, ou autre chose de ce genre. Cette lettre est accompagnée de la prière de montrer l'objet à ses amis pour les encourager à faire eux-mêmes des envois d'argent.

Pareilles lettres sont envoyées à toutes les personnes dont on sait les noms, et ainsi il y a autant d'agents que de lettres d'expédiées. Tous ces agents tentés par l'appât du gain, envoient généralement la somme spécifiée dans la lettre. Il va sans dire que c'est là tout ce que désirent les soussignés des lettres. Quand on a reçu l'argent, on s'occupe fort peu de l'agent actif, qui a su correspondre si bien à leurs désirs. Les requêre-t-on d'accomplir leur promesse, ils nient avoir reçu aucune somme; s'ils se voient pressés,si par les certificats que délivrent les maîtres de postes, ils sont convaincus d'avoir reçu des lettres enrégistrées, ils prétendent que les sommes qu'elles contenaient ont été soustraites avant qu'ils les aient reçues ; ou bien, ils répondront que l'objet dont on réclame la propriété a été envoyé, et puisqu'on ne l'a pas reçu, il a dû dévier de sa route et s'écarter en chemin. Somme toute, notre individu qui qui s'est laissé prendre perd entièrement son argent.

Pour que ces opérations prennent plus d'extension, et que, par là même, elles rapportent plus de profits, le ou les chefs d'une de ces boutiques prennent différents noms, et font imprimer des lettres sous ces noms forgés.

L'*American Agriculturist* nous fournit ainsi huit noms divers qu'il regarde comme représentant la même personne.

Ce sont :

No. 1. Fletcher Bross., Box 5549, P.O., N.Y. City.

No. 2. T. Seymour et Co., Box 4259, P.O., N.Y. City.

No. 3. Hammet et Co., Box 2100, P.O., N.Y City.

No. 4. A. Buck et Co., Box 232, Washington, D.C.

No. 5. P. Hoffman et Co., Box 224, Washington, D.C.

No. 6. W. J. Elliott et Co., Box 4609, P. O., N.Y. City.

No. 7. Egerton Bros., Box 4196, P. O., N.Y. City.

No. 8. Thos. Boult et Co., Box 5713, P. O., N.Y. City.

Il appuie ses avancés sur ce que les lettres expédiées par ces huit personnes exhibent absolument le même système de loteries, présentent exactement le même aspect sous le rapport typographique. En un mot, si l'on en excepte les têtes, les signatures et les prix, ces lettres se ressemblent toutes et sont absolument les mêmes.

On comprend que par ce moyen, un plus grand nombre de personnes deviennent les dupes et les victimes de ces transactions frauduleuses.

Ce sont dans les grandes villes comme New-York, Boston, Washington, &c., &c, que s'établissent de préférence ces boutiques, car là elles ont plus d'occasions et de chances d'exercer avec profit leur métier.

Dans le but d'étudier le *modus operandi* de ces établissements, un individu s'y est rendu, et voici comment il nous rend compte de sa visite.

Il vit étalés dans les salles une grande quantité d'objets qui au premier aspect, lui parurent de quelque valeur.

C'étaient entr'autres choses des services de tables en argent, des montres, des loquets en or etc., etc.

Il se passa la fantaisie de tirer un billet. Il donna une piastre, et on lui apporta une urne dans laquelle se trouvaient une grande quantité d'enveloppes, et d'où il retira un billet qui lui donnait un loquet « *coûtant*, suivant lui, 1 *cent, et ne valant rien du tout.*» Il remarqua que sur 300 objets, 200 au moins étaient de ces loquets.

Sur information qu'il pouvait tirer encore une fois en donnant la moitié de ce qu'il avait payé la première fois, il s'exécuta de bonne grâce, voulant aller jusqu'au bout et connaître tous leurs secrets.

Sur ce, arrivèrent deux hommes qui payèrent 50 cents pour un coup. Tous deux tirèrent des *loquets*. Sur récidive. l'un tira une clochette en or pour laquelle l'opérateur lui donna immédiatement 1 piastre ; le second fut assez heureux pour gagner un magnifique plat ; l'opérateur le lui acheta aussitôt pour la somme de 5 piastres.

Ces deux hommes prirent encore plusieurs coups et furent toujours heureux dans leur tirage.

Mais ce manége ne se passa pas sans que notre observateur s'aperçût que ces deux nouveaux venus n'étaient autres que des affidés de l'établissement, qui reconnaissant à certaines marques,les bons billets, pouvaient les choisir entre tous les autres, et étaient ainsi chargés d'encourager par leur succès, les étrangers à donner leur argent pour riens.

Peut-être avons-nous consacré trop d'espace à ce sujet. Nous croyons toutefois qu'il est non seulement utile mais même nécessaire d'éclairer les gens sur ces opérations qui ne tendent rien moins qu'à appauvrir ceux qui se laissent ainsi prendre à l'hameçon par ces *voleurs*.

C'est un fait certain et connu que ceux là même qui reçoivent quelque objet en retour de leur argent, n'ont jamais reçus pour la valeur de la somme qu'ils avaient envoyée.

On sait bien qu'un 25 ct. par individu n'est pas suffisant pour faire dommage à la fortune de celui qui se risque ainsi à le perdre. Mais si l'on considère que pas moins de $5,000 à $10,000 piastres sont reçues journellement par ces escrocs, on peut se faire une idée du dommage qui peut en résulter pour le pays qui perd cette somme.

Tous les jeux de hasard sont préjudiciables à l'individu qui s'y livre, et nous croyons que la loterie est bien le jeu où les opérations sont les plus considérables et où les chances sont les moins certaines, puisqu'à proprement parler, il n'y en a aucune.

La meilleure chose à faire pour ceux qui reçoivent ainsi des lettres d'agence est donc de livrer au feu ces brevets, et d'empêcher les gens de mordre aux appâts qui pourraient leur être tendus de ce côté.

FENIANS ET CHOLERA.

Décidément, les Feniens et le choléra semblent s'être donné la main pour troubler le repos de notre vie si paisible. Au moment ou on commençait à croire que l'invasion fénianne n'était qu'un pure effet de l'imagination des journalistes à court de nouvelles : à l'instant même ou l'on entretenait la douce espérance d'une disparition complète du choléra sur toute la surface du globe terrestre, voilà que des nouvelles, des nouvelles terribles de Fenians et de choléra semblent se donner le mot pour venir en même temps nous plonger dans la frayeur la plus profonde.

S'il faut en croire les nouvelles qui nous viennent des Etats Unis,nouvelles qui sont répercutées depuis comme par des échos fidèles dans tous les organes de la presse, une invasion fénianne formidable est sur le point d'avoir lieu ; les troupes du grand O'Mahoney se sont mises en mouvement et voyagent déjà, pour plus de commodité, incognito et en chemin de fer. Il paraitrait que le point de ralliement aurait lieu à Portland ou seraient rendues déjà, un grand nombre de caisses d'armes et de munitions.

Des renseignements certains ont amené à croire que c'est le Nouveau-Brunswick qui doit servir de base à leurs opérations.

Des arrestations assez nombreuses ont été opérées depuis l'arrestation du chef Murphy, sur un certain nombre de Fenians qui traversaient le Canada par l'ordre expres des autorités militaires.

Quant au choléra, il paraîtrait, dit le télégraphe et répètent plusieurs journaux, qu'il est à nos portes, et que nous allons être pris entre deux feux, s'il s'est déclaré comme on l'a dit à Halifax et à New-York.

A ce dernier sujet nous recommandons tout particulièrement à l'attention des Pères de la Cité l'article intitulé *Les inhumations anticipées* que nous publions aujourd'hui, comme étant plein d'actualité...... en expectative.

Lettre de Son Honneur le Maire.

Nous sommes heureux de pouvoir publier la lettre suivante de Son Honneur le Maire, au sujet de l'incendie de dimanche matin. Son Honneur fait son devoir en donnant le témoignage public qu'il donne dans sa lettre ; mais il nous permettra, sans doute, de dire que, pour être juste il faudrait que cette lettre fut suivie d'une autre, signée par tous les citoyens, et à l'adresse de M. le Maire lui-même : car son activité intelligente n'a pu échapper à personne.

Voici cette lettre :

M. le Rédacteur.

Je croirais manquer à un devoir de reconnaissance si je ne m'empressais de remercier, au nom des citoyens de cette ville, Monsieur le Directeur ainsi que Messieurs les Professeurs et Elèves du Collége pour les services importants qu'ils nous ont rendus pendant l'incendie qui a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche dernier.

Je suis heureux en même temps d'offrir mes plus sincères remerciments a tous les officiers et membres de la Brigade du Feu, ainsi qu'au très grand nombre de nos concitoyens qui, par leur zele et leurs efforts, ont si puissamment contribué à arrêter les progrès de l'élément destructeur. Mais tout en reconnaissant avec plaisir le dévouement de tant de zelés citoyens, je regrette vivement d'avoir vu dans cette circonstance, comme dans les incendies précédents,un si grand nombre de personnes demeurer tranquilles spectatrices du désastre, sans vouloir porter secours aux malheureux dont les propriétés étaient la proie des flammes.

St. Hyacinthe, 16 avril 1866.

(Signé,) A. MALHIOT, Maire.

Incendie à St. Hyacinthe.

Les habitants de notre paisible cité ont été arrachés subitement du sommeil dans la nuit de samedi à dimanche : un incendie désastreux venait d'éclater sur la rue Mondor.

Le feu prit naissance, dit-on, dans l'écurie de Mr. Charles Vidal, ce propagea rapidement et prit bientôt des proportions effrayantes.

En un clin-d'œil, le quarré formé par les rues Mondor, Cascades, Piété et Williams, ne présentait que flammes et fumée.

Commencé vers les onze heures, l'incendie ne put être maitrisé entièrement que vers les trois heures ; avant ce temps on réussissait bien à arrêter les progrès du feu sur un point, mais ce n'était que pour les voir augmenter sur d'autres.

Voici un détail des pertes, recueilli à bonne source :

Rue Cascades.—Mr. Léon Plamondon, forgeron, maison et boutique en brique ; assurance $800 ; meubles et outils sauvés en grande partie.

M. Noël Bayard, maison en brique à deux étages et deux logements, écuries et hangards ; assurance $2,-200 ; l'un de ces côtés était occupé par Mr. Pagnuelo qui a eu l'avantage de sauver presque tout son ménage. Madame Southworth occupait l'autre logement ; peu de ménage de brûlé.

Rue Piété.—F. B. Barnes, Ecuier, maison et hangard occupé par un de ses employés M. Morelle. Le hangard était rempli de cribles, rateaux, voitures et charrues. Il y avait dans la cour environ 75 cordes de bois de corde. Les pertes doivent aller au-delà de $1,500, pas d'assurance. La glacière de ce monsieur qui se trouvait en arrière de cette maison a aussi brûlée.

M. Charles Cormier, voiturier, boutique remplie d'outils et 12 voitures de prix, partie à lui et partie aux particuliers : perte environ $1,-500.

Rue Williams.—M. Charles Cormier, maison et ménage, pas d'assurance. Une partie de cette maison était occupée par M. Frank Lévesque, peintre, qui a perdu, avec la plus grande partie de son ménage, pour environ $100 d'ouvrage de peinture qu'il tenait prêt pour faire recevoir. Pas d'assurance.

M. Joseph Labonté, maison, hangard et remise. Une bonne partie du ménage a été sauvée, Perte $800 ou $900, pas d'assurance.

Rue Mondor.—M. Charles Ledoux une petite remise détruite, peu de dommages.

Mr. St. Germain père, écurie et grange, pas d'assurance.

M. Chs. Vidal, petite maison en briqué, écurie et remise, une vache. Perte $300 à $350, pas d'assurance.

A. Maynard et Cie. Pignon de hangard à grain, grange, écurie, presse à foin, environ 2,500 bottes de foin. Perte $300. Assurance pour le hangard.

M. L. Sarazin, hangard, écurie, remise et four de boulanger, environ 150 minots d'avoine. Perte environ $600 à $700. Pas d'assurance, excepté pour le four.

M. Toussaint Sigouin, locataire de M. Vidal, ses outils de tailleur de pierre et partie de ménage. Perte $80 à $100. Pas d'assurance.

Voilà le triste bilan de cette nuit d'épouvante ; bilan qui aurait pu être *celui* d'une immense catastrophe, d'une catastrophe presque générale si le zèle et le courage des pompiers et des citoyens n'avaient réussi à arrêter les progrès du feu.

Le vent qui soufflait du sud-est dans les commencements, passa, vers les 12½ heures au sud-ouest et changea la direction de l'incendie, et lui fournit de nouveaux éléments. Les pompes étant occupées à maitriser l'incendie sur d'autres points les efforts d'un grand nombre de citoyens se réunirent pour protéger la maison de M. Barnes, mis en danger par celle de M. Bayard. On aura une idée des efforts qui dûrent être faits pour préserver cette maison, quand on saura que la maison de M. Bayard qui brûlait et qui avait 2 étages n'était séparée d'elle que par une rue assez étroite, qu'elle était toute entourée de bois dans lequel le feu pris au moins une vingtaine de fois.

Le malheur voulut que malgré l'organisation, le zèle et la bonne volonté des pompiers, ils ne purent pas d'abord rendre tous les services qu'ils auraient pu rendre pour deux raisons : d'abord parceque l'eau manquait, et ensuite parceque sur les trois pompes, une seulement, put fonctionner immédiatement. Mais il faut avouer que celle du capitaine Barbeau, qui fonctionna sans interruption dès le commencement, rendit d'immenses services. L'intelligence de son capitaine et le zéle incroyable de tous ses hommes ont pu être admirés par tous. Les messieurs de l'Evéché, M. le directeur du Collége arrivèrent aux premiers appels du tocsin d'alarme avec plusieurs des professeurs et tous les grands élèves Ces messieurs rendirent d'immenses services : élèves et professeurs rivalisaient de zèle entr'eux.

L'Evéché et l'hôpital avaient envoyé leurs hommes sur le lieu du désastre pour apporter leur part de travail et leurs efforts sont dignes d'éloges.

Nous croyons qu'il est difficile de trouver une population qui montre autant de dévouement dans les incendies que celle de St. Hyacinthe. En effet tout le monde, à quelques malheureuses exceptions près, donna les plus grandes preuves de zèle et de courage, magistrats, prêtres et laiques de profession travaillaient autant que de simples journaliers.

Nous voudrions nommer quelques-uns des pompiers qui se sont le plus distingués ; mais nous craignons de commettre des injustices sans le vouloir, en en oubliant quelques-uns.

Nous ne pouvons toutefois passer sous silence l'activité déployée par Son Honneur le Maire, A. Maynard Ecr., Ingénieur-en-chef, Capitaine Barbeau de la pompe No. 1, et M. Métivier, branchier de la pompe de M. Barbeau.

Nos concitoyens doivent se sentir heureux d'avoir échappé à une plus grande catastrophe ; et tout en déplorant amèrement le malheur de ceux que l'incendie a frappés, nous ne pouvons nous empêcher de bénir la Providence d'avoir béni les efforts des citoyens de cette ville de manière à ne pas nous forcer à enrégistrer ce matin une catastrophe plus considérable.

Assemblée des citoyens de St. Hyacinthe pour venir en aide aux incendiés.

Sur la réquisition de quelques citoyens, Son Honneur le Maire a convoqué hier soir, une assemblée dans le but d'aviser aux moyens les plus efficaces de secourir les malheureuses victimes du désastre que nous relatons aujourd'hui dons une autre colonne.

Son Honneur le Maire ayant été appelé à la présidence, expliqua le but de l'assemblée en peu de mots, mais de manière à faire comprendre à tous le devoir qui incombait à chacun en cette circonstance.

M.Lanctot se leva ensuite et dans un discours que l'on sentait venir du cœur, se fit l'écho des sentiments de tous les assistants, et assura M. le président que tous se feraient un devoir de répondre à son invitation pressante, et d'aider ces malheureuses familles,qui il n'y a que quelques jours encore, jouissaient d'une belle aisance, et qui aujourd'hui se trouvent dénués de tout.

J. B. Bourgeois, Ecr., avocat, dit aussi quelques mots, et déclara qu'il concourait pleinement dans le but de l'assemblée.

Après quelques pourparlers sur les meilleurs moyens à prendre pour secourir efficacement les incendiés, on procéda à la nomination d'un comité chargé de recueillir les souscriptions.

Magloire Lanctot, Ecr., propose, secondé par H. St. Germain, Ecr. : " Qu'un comité de huit personnes soit nommé pour recueillir des souscriptions en faveur des victimes de l'incendie, et que ces souscriptions soient par le dit comité déposées entre les mains du Maire de cette Cité, et distribuées par les Membres du Conseil comme ils l'entendront entre les incendiés. Adopté.

J. B. Bourgeois, Ecr., propose, secondé par M. J. L. Sanguinet que MM. Ls. Delorme, Joseph Frégeau. P. L. Robitaille, J. B. Germain, Ant. Maynard, Ls. Gladu, C. Dessaulles et H. Barbeau, soient nommés pour recueillir des souscriptions en faveur des incendiés, et que ces huit personnes aient le droit de disposer des argents collectés en faveur des incendiés, conjointement avec les membres du conseil.—Adopté.

Aussitôt après l'adoption de ces motions, M. Delorme adressa quelques paroles à l'assemblée, et ouvrit immédiatement une liste de souscription, séance tenante.

Nous avons vu avec plaisir plusir plusieurs citoyens, entr'autres M le député du comté, R. Raymond Ecr., et les Conseillers de Ville, mettre leur nom sur la liste pour un montant très considérable. En quelques minutes, la somme s'est élevé à plus de $100.

Nous espérons que grâce à la générosité dont ont fait preuve tous les citoyens, les victimes du triste désastre que nous avons à déplorer, pourront bientôt oublier leurs malheurs, et voir renaître la prospérité à leurs foyers.

Après les remerciements d'usage à M. le président, l'assemblée se dispersa.

A la nouvelle probable de l'invasion féniane au Nouveau-Brunswick, la *Minerve* de jeudi disait, qu'il était de notre devoir et de notre intérêt d'aller porter secours à cette province en l'aidant à repousser une attaque.

Nous pensons, que dans le cas où les Fenians tenteraient une invasion appuyée sur des forces de beaucoup supérieures à celles dont le Nouveau-Brunswick peut disposer pour la repousser, notre gouvernement serait d'autant plus justifiable de prêter main-forte à cette province que, dans le cas où ce coup de main réussirait, les troupes irlandaises n'auraient que peu de difficultés à se rendre maitres du Canada, si une fois ils avaient pris possession du Nouveau Brunswick.

Cependant tout en approuvant en principe, l'attitude que le gouvernement prendrait, en agissant ainsi, nous ne pouvons nous empêcher de considerer les suites qui résulteraient de ce beau dévouement pour nos voisins, si, l'invasion que les Fenians semblent diriger sur le Nouveau-Brunswick n'était qu'une feinte, dans le but de détourner notre attention, et dans le cas où ils auraient l'intention de diriger le gros de leurs forces sur les frontières canadiennes.

Si, inconsidérément, nous allions désarmer notre territoire pour courir à la défense de celui de nos voisins, les Fenians, si véritablement ils ont les intentions hostiles qu'on leur prête, auraient bon marché de notre milice sédentaire qui seule resterait pour garder le pays.

LA QUARANTAINE.

Les règlements sur la Quarantaine, vont être observés cette année avec une exactitude plus rigoureuse que jamais. M. J. C. Taché, sous-chef du bureau d'agriculture et d'émigration doit se rendre avant peu à la Grosse-Isle afin de s'assurer par lui-même si toutes les précautions sont prises, soit pour repousser l'invasion du choléra, soit pour le concentrer en ce point, dans le cas ou elle aurait lieu. Nous avons toute confiance en M. le Dr. J. C. Taché pour remplir cette mission, et nous sommes persuadés que, grâce à ses soins, toutes les précautions seront prises pour repousser l'invasion du fléau.

—Le *Journal de Québec* nous apprend que le Juge Bowen, juge-en-chef de la Cour Supérieure est mort mercredi dernier, à 9 heures du matin. Il était âgé de 85 ans, 4 mois et 11 jours à l'époque de sa mort. Appelé sur le banc judiciaire le 3 mai 1812, il a exercé ses fonctions pendant pres de 54 ans. Il avait été fait juge-en-chef en 1849; nommé conseiller législatif en 1823 et président de ce corps en 1837.

ABJURATION.

Il y a quelques mois, une jeune personne du nom d'Isabella Dalglish, entrait au couvent des Révérendes Sœurs de Laprésentation, à St. Césaire. Née protestante, cette jeune personne, touchée par la grâce, avait compris qu'elle ne trouverait jamais la tranquillité et le bonheur dans la secte à laquelle elle avait accordé son adhésion première, et son âme avait entrevu dans les sublimités du Catholicisme un avenir plus heureux, qu'elle se mit à désirer ardemment.

C'est dans le dessein d'arriver au but qu'elle s'était proposé, qu'elle entra dans le couvent des Révérendes Sœurs de la Présentation. Celles-ci, on le comprend, n'eurent pas de tâche plus agréable que de cultiver dans leur élève ces précieuses dispositions, et de ne pas laisser éteindre le flambeau de la foi qui commençait à éclairer cette âme encore à demi obscurcie par l'erreur.

Elles l'instruisirent donc des grandes et sublimes vérités du Catholicisme, et une éclatante conversion a été le résultat de leur zèle.

Dimanche dernier, 8 du courant, Messire Provençal, curé de St. Césaire, fut appelé à recevoir la Profession de Foi de Dlle. Dalglish, et à lui administrer le baptême.

Outre la Communauté, une foule assez considérable des personnes les plus notables de la localité, assistaient à cette consolante cérémonie.

Elle a reçu les noms de Marie Louise Isabelle. Messire Provençal a été son parrain, et Mme. Chaffers, sa marraine.

Le sermon de circonstance a été donné par M. le curé de St. Césaire, qui a su dans cette éloquente allocution, faire ressortir aux yeux de tous la vérité de nos dogmes, les fondements solides sur lesquels ils sont assis, et a redit combien grande doit être la reconnaissance de la personne à qui Dieu fait la grâce de lui faire apercevoir la vérité catholique, après être demeurée de longues années dans l'erreur.

Le chant du TE DEUM a terminé la cérémonie.

Lundi matin, 9 du courant, Dlle. Dalglish faisait sa première communion avec une piété angélique.

Ainsi s'est terminée cette cérémonie, une des plus belles, et des plus consolantes de notre sainte religion.

—Comme nous n'avons annoncé jeudi dernier, l'acquittement de Rochon que dans une partie de notre tirage, nous publions de nouveau le petit entrefilet que nous avons inséré alors à cette occasion, et nous le faisons suivre des quelques paroles que Son Honneur le Juge Mondelet a adressé au prévenu. La morale que contiennent ces quelques paroles méritent d'attirer l'attention des pères de familles surtout. Nous empruntons à la *Minerve* les paroles du savant juge.

—Rochon, accusé du meurtre de Madden, a été acquitté mercredi, le 11 du courant, à Montréal, par les petits Jurés, sous la présidence de Son Honneur le Juge Mondelet.

MM. Chapleau et David étaient les avocats du prisonnier.

Son Honneur le Juge annonce qu'il concourt parfaitement dans la décision du jury, et s'adressant au prisonnier, il lui fait une remontrance sur les dangers qu'il y a pour un père de famille de délaisser son épouse et d'être un sujet de scandale à ses enfants, en ne menant pas une vie exemplaire, et en fréquentant les auberges. " Si, dit-il, vous n'étiez jamais allé chez la femme Leroux, vous ne vous seriez pas trouvé dans l'impasse difficile d'où, grâce à un jury intelligent, vous venez de sortir tout à fait innocent du crime dont vous étiez accusé. J'espère que cette leçon vous sera utile, et que vous ne serez plus tenté à l'avenir de délaisser votre famille, hors de laquelle il ne peut y avoir de vrai bonheur pour vous. Allez, vous êtes libre."

CORRESPONDANCES.

Cour Criminelle a Sherbrooke.

La Cour du Banc de la Reine, [juridiction criminelle] commencée en ce District, le 2 courant, sous la présidence de l'Honorable Juge Johnson, du District de Bedford, s'est terminée ce matin. Il n'y avait point devant la Cour de procès très important, la plupart étant pour larcin, bien que le calendrier du terme fut assez étendu.

Comme j'avais compté sur le rapport d'un autre collaborateur, je n'ai point tenu les lecteurs du *Courrier* au courant des procédés journaliers de cette Cour; mais je me fais en ce moment, un devoir d'y suppléer par ce bref compte-rendu.

Le fait le plus marquant du terme est ce qui a rapport au savant Juge qui y a présidé. Ce n'est pas en vain qu'il a administré la justice, dans les Cours Criminelles, durant vingt-cinq ans. Il possède le droit criminel à fond; il est orateur distingué, lucide et précis dans sa charge au jury. Il est une de nos rares célébrités dans cett partie de nos lois. Habitué au régime sévère et solennel, suivi dans la ville qui a été le théâtre où il s'est si bien distingué, il sait donner à la Cour Criminelle l'aspect majestueux qui lui convient, expédier les affaires publiques avec la vitesse convenable, sans cesser d'être bienveillant pour les officiers de la Cour et les membres du Barreau. Sa présence, durant ce terme, a produit une bonne impression.

Ce matin, à onze heures, Son Honneur a rendu les sentences suivantes, avant de clore le terme :

Carlos Hill et Jessie Bennett, sur plaidoyer de coupables à une charge d'assaut simple, un mois de prison commune ; Charles Smith, Jane Palmer et Elizabeth McLean, larcin, plaidoyer de culpabilité, vingt-quatre heures de prison ; Sebasteon Yehle ; F. Malbiot et Edwin Richardson, larcin, trois mois de prison ; John Peterson, vol d'une chemise, trois mois de prison ; John McLean, vol d'un fouet, et Thomas Marnock, obtention de hardes sous de faux prétextes, deux mois de prison avec travail forcé ; Albert Edson, vol d'une montre ; Flavien Garand, vol sur la personne, quatre mois de prison, travail forcé ; George Johnson, vol d'un wagon et $20 en argent, et W. H. Dresser, vol de $160, six mois de prison, travail forcé; Leonard Allan et Ortes Martin, vol de robes de buffle, deux ans de Pénitencier Provincial ; Samuel E. Scribner, même offense, deux ans au Pénitencier ; Jacob Strehler, vol de cheval, sur aveu, deux ans au Pénitencier ; George Coursol, même offense, plaidoyer de non-coupable, trois ans au Pénitencier ; Simon Reddiker, vol de mouton, plaidoyer de non-coupable, cinq ans de Pénitencier ; François St. Pierre, circulation de papier-monnaie forgé, sept ans au Pénitencier Provincial ; John Masher, assaut sur une personne du sexe, un mois de prison, amende de $20, et cautionnement pour la paix de $400.

Une affaire, instruite pendant le terme, devant les Juges de Paix de cette ville, n'eût point manqué d'intéresser le public, si les parties avaient été renvoyées devant la Cour, à temps pour ce terme ; mais elle devra venir en temps et lieux. Il ne s'agit de rien moins que d'une poursuite, intentée contre l'Editeur du *Freeman*, de cette ville, en diffamation de caractère, par Eleazar Clarke, l'un de nos Magistrats et spéculateurs dans les mines ; la poursuite est aussi dirigée contre le nommé T. B. Odell, comme complice de l'Editeur. Voici ce qui y a donné lieu. Le *Freeman* publia, il y a quelque temps, certaines lettres accusant Mr. Clarke de malversation comme Juge-de-Paix, prétendues avoir été écrite par un M. Manning, (qui se dit frère de l'archevêque du même nom,) et aussi fit sortir de son atelier une pièce de vers, intitulée: "*A Yankee ridden Town,*" dans laquelle Mr. Clarke se trouve insultée. Une perquisition faite aux bureaux du journal, durant l'absence de l'éditeur, par M. Clarke et un collègue, dans le but de découvrir les coupables, amena la découverte que le *Freeman* avait imprimé les vers, que M. Manning les avait composés et qu'Odell les avait distribués, après en avoir ordonné l'impression. La poursuite a échoué contre M. Manning, devant les Magistrats ; mais Odell, ainsi que l'éditeur du *Freeman*, a eu à fournir un cautionnement pour le prochain terme criminel. L'affaire a causé beaucoup de scandale ; on prétend que les documents en question sont de nature à insulter la population américaine de cette ville. On met des deux côtés beaucoup l'ardeur à se préparer à l'enquête qui devra avoir lieu. Je ne manquerai point de tenir le *Courrier* au courant de l'affaire, lorsqu'elle se présentera devant nos tribunaux.

10 Avril, 1866. "*SHERBROOKE.*"

Roxton-Falls, 16 Avril 1866

MM. les Rédacteurs,

Dans les derniers mois de 1864, E. Bourgeois, Ecr, médecin à St. Grégoire, résignant la charge d'Inspecteur d'école pour le District d'Arthabaska, qu'il avait occupée jusque là, recommandait vivement, comme etant digne en tous points, de le remplacer avantageusement dans l'accomplissement des devoirs de cet emploi, Willam Jesse Alexander, Ecuyer, alors professeur à l'académie de Roxton.

Des recommandations identiques de personnes les plus influentes et les plus respectables de Drummond et Arthabaska, ainsi que des localités environnantes, furent adressées, en nombre relativement considérable, au gouvernement et à Monsieur le Surintendant de l'éducation.

L'honorable George Proulx, représentant au conseil législatif, la division De la Vallière, et qui, lui aussi est prêt à rendre un haut témoignage de l'entière qualification de M. Alexander, comme Inspecteur d'écoles, ayant prit la cause de ce Monsieur en mains, le fit nommer à cet emploi, à la grande satisfaction des amis de l'éducation et de la justice.

Ainsi le *Waterloo Advertiser* devrait économiser les injures qu'il prodigue de si bon cœur à Monsieur Cartier et aux amis de son administration, au sujet de cette nomination ; car, par ricochet, elles frappent un de ses amis, l'hon. G. Proulx, en pleine poitrine !

Depuis 1858, la population franco canadienne du comté de Shefford, se plaignait à M. le Surintendant, du fait qu'elle avait pour visiter ses écoles, un Inspecteur ne sachant pas du tout la langue française ; et elle représentait que l'Inspecteur étant un de ceux qui doit donner le plus d'activité au grand mouvement qui s'opère dans le pays, en faveur de l'éducation, elle était entièrement privée de ce précieux avantage, cet officier ne les comprenant pas, et eux, de leur côté, ne pouvant en être compris.

Personne ne songe, je croix, à contester à M. le Dr. Parmelee, tout le mérite que le *Waterloo Advertiser* veut bien lui attribuer ; mais quoiqu'il dise et quoiqu'il fasse, il ne peut faire que ce Monsieur ait l'avantage de savoir le français ! en ne sachant pas le français, il ne peut efficacement visiter les écoles franco-canadiennes ! Et s'il ne peut efficacement visiter ces écoles, personne ne peut prétendre, ne justice, que les trois quarts de la population du comté de Shefford, qui est canadienne française, soit intolérante lorsqu'elle demande un Inspecteur qui le comprenne !

Ces plaintes se renouvelaient régulièrement chaque année, lorsque se fit sentir le besoin de remplacer, comme Inspecteur, M. le Dr. Bourgeois qui avait résigné, comme on vient de le voir. Le 4 Avril 1865, M. Alexander était donc nommer Inspecteur d'écoles pour les comtés de Drummond et Arthabaska et les écoles catholiques de Chester, Tingwick, Kingsey et Durham.

Le même jour et par une commission spéciale à cet effet, le Gouvernement, saisissant cette occasion de faire droit aux réclamations des Canadiens-Français du comté de Shefford, chargea M. Alexander, qui parle le français comme l'anglais, de visiter les écoles catholiques de ce comté. Et quoique ce monsieur soit chargé du soin des écoles de presque tout en grand comté que n'avait pas le Dr. Bourgeois, les appointements ne sont cependant que les mêmes qu'avait ce dernier ; ce qui est une injustice envers M. Alexander. Car si M. Parmelee ne peut remplir les devoirs de sa charge à l'égard des Canadiens-Français du comté de Shefford et que M. Alexander en soit chargé, son salaire doit-être réduit, et celui de M. Alexander, augmenté d'autant.

Voilà la justice telle qu'elle a été rendue au comté de Shefford, en ce qui concerne l'inspection de ses écoles, et contre laquelle le *Waterloo Advertissr* murmure. Son première article à ce sujet, est du 29 Mars dernier ; on y trouve toute espèce de jolies choses, qui doivent être fort agréables aux citoyens de Roxton.

Ainsi on y voit, par exemple, qu'aux yeux de ce journal, l'académie de Roxton, où enseignait M. Alexander lors de sa nomination, et que l'on avait eu jusqu'alors la bonhomie de croire aussi importante sinon supérieure à celle de Waterloo,—n'est qu'une pauvre école de troisième ordre ; comme qui dirait une école n'ayant, dans l'opinion des savants de ce journal, qu'un seul degré plus élevé que le Séminaire de St. Hyacinthe ; car on prétend, sans doute, qu'une maison d'éducation où l'on n'enseigne—toujours d'après l'*Advertiser*— qu'à psalmodier des *Pater noster* sur un ton nazillard, n'est, tout au plus, qu'une institution de quatrième ordre !

Il faut croire, cependant, que les médiocrités de troisième ordre le recherchent [illegible] plaisir ; car je me rappelle qu'en hiver 1863, M. Huntington, le patron de l'*Advertiser*, me paraissait fort heureux de prendre des leçons de français, de M. Alexander.

L'ironie que l'*Advertiser* semble vouloir laisser percer, en repétant à l'envie le mot pédagogue, doit résonner d'une façon assez désagréable aux oreilles de M. Huntington ; car c'est lui rappeler assez gauchement le bon vieux temps, où, à raison d'un modeste salaire, il appliquait avec effort son intelligence au développement de celle de la jeunesse du township de Shefford.

Le second article de l'*Advertiser*, est du 5 avril courant. Comme M. Alexander n'a jamais visité les écoles de Waterloo, et qu'il n'a ni demandé ni reçu l'ordre de le faire, il me semble à peu près inutile de m'en occuper, attendu d'ailleurs qu'il ne résonne que sur l'hypothèse que plus tard il pourra recevoir cet ordre.

Et quant cela serait, l'*Advertiser* aurait-il réellement une raison tangible de s'en plaindre ? M. Alexander ne parlerait-il pas parfaitement l'anglais, par hasard ? Ne connait il pas également le français ? Ayant enseigné avec succès durant huit ans, n'est il pas, au moins, aussi en état de juger de l'enseignement et de ses progrès, qu'un *Docteur en Médecine*, quelqu'illustre qu'il soit ? Les écoliers canadiens-français ne sont il pas nombreux à Waterloo ? Ne serait-il donc pas juste, aux yeux de l'*Advertiser*, que ces enfants comprissent l'inspecteur qui les visitent, et que celui-ci put rendre compte des progrès qu'ils font ?

Ce journal, dont le patron, M. Huntington, est le représentant d'un comte peuplé, en majorité, de canadiens-français, ne repousserait-il M. Alexander que parce que ce monsieur est Canadien-Français de cœur, quoiqu'Ecossais d'origine ?

Ce journal, dont le patron, M. Huntington, est le représentant d'un comte, où les sept huitièmes de la population sont catholiques, ne repousserait-il M. Alexander que parce qu'il est catholique ?

Ce journal, dont le patron M. Huntington, représente un comté où tous les fonctionnaires publics, à deux exceptions près, partagent ses opinions politiques, sans que personne ne songe à leur en demander raison, ne repousserait-il M. Alexander que parce qu'il se permet de penser sans leur en demander la permission ?

Je ne saurais le dire !

J'ai la confiance cependant, que l'*Advertiser* nous dira quelle est la véritable raison, si toutefois il en a une : M. Alexander a le droit de l'exiger, et ses amis le demandent au nom de la vérité, de la justice et de la raison. S'il n'en a pas, qu'il se retracte comme un journal respectable doit le faire.

Agréez, je vous prie, Messieurs les Rédacteurs, l'assurance de ma considération,

A. O. T. BEAUCHEMIN.

M. le Rédacteur,

Il est vraiment surprenant de voir avec quelle irrégularité les malles nous parviennent à South Ely, le numéro du *Courrier*, publié le jeudi, ne nous parvient bien souvent que le mardi suivant. Une autre fois l'on est contraint d'aller chercher, au bureau voisin, qui sa gazette, qui une lettre; une autre fois c'est une lettre ouverte qui nous parvient. Nous croyons qu'il est du devoir de M. l'inspecteur des postes de s'assurer du bon fonctionnement dans toute l'étendue de son district, car un tel état de choses ne saurait durer bien longtemps sans porter préjudice.

VERITAS.

CHOLERA.

Selon toute apparence et probabilité, ce terrible fléau est sur le point de nous visiter. Après avoir décimé les villes de l'Asie et de l'Afrique, il se porta sur l'Europe qui, elle aussi, eut à souffrir de ses coups dévastateurs. Les derniers bulletins nous annoncent maintenant son arrivée dans la grande ville de New-York. D'après le cours ordinaire des choses, nous pouvons donc nous attendre à voir le voile lugubre de la mort s'étendre sur nos villes florissantes et nos paisibles campagnes ; le deuil pénétrer dans nos heureuses familles ; les affaires se suspendre, et la terreur régner d'un bout à l'autre de notre beau pays. Nos aînés, qui ont assisté aux lugubres scènes de 1832, et nous qui avons vu celles de 1848 et 1854, tous, nous savons combien il est important de nous prémunir, en autant qu'il est de la prudence humaine, contre ce terrible visiteur, en nous remettant entre les mains de la Providence pour ce qui est du reste.

Croyant être utile à la grande majorité des lecteurs du *Courrier*, je leur offre plus bas le *résumé de* quelques remarques, *pleines d'enseignements précieux sur le* Choléra Asiatique, que vient d'adresser le Dr. Hamlin, actuellement en Asie, à ses amis d'Amérique. C'est une traduction, peut-être très-imparfaite, qui n'offrira rien de nouveau aux hommes de l'art ; mais les campagnes ne sont point peuplées de médecins, chose que ces dernières n'ont nul besoin de regretter du reste.

C'est à mes compatriotes de la campagne que j'offre ce petit ouvrage ; ils me pardonneront la forme sous laquelle je leur présente les précieux renseignements du Dr. Hamlin Ils auront du moins le grand avantage de n'être point accompagnés par aucun mémoire de frais. Ils sont clairs et à la portée de tout le monde et peuvent être mis en pratique sans le secours du médecin, si difficile à se procurer en temps d'épidémie. Quant à leur

efficacité, elle a été mise à l'épreuve sur un théâtre où les meilleurs remèdes contre le Choléra ont dû être découverts.

Que chaque famille donc se prépare et se pourvoie des choses requises pour le traitement mentionné plus bas, et que l'on apprenne à les administrer. Il vaut mieux être prêt à toute éventualité. Le proverbe anglais est bien sage, surtout appliqué au sujet actuel qui dit: "Une once de prudence vaut mieux que la livre de guérison."

TRAITEMENT DU CHOLÉRA.

Remarques du Dr. Hamlin, Missionnaire bien connu, de la Chambre des Médecins des Etats-Unis.

Le Choléra, qui vient de nous laisser, après d'affreux ravages, est en route vers l'Europe et traversera probablement l'Atlantique avant qu'un autre été soit écoulé.

Ayant été providentiellement obligé d'en cultiver la connaissance pratique à un haut degré, et de le voir sous toutes ses formes et à chacune de ses phases, pendant chacune de ses invasions à Constantinople, je désire faire connaître à mes amis d'Amérique quelques suggestions qui les délivrent de leur anxiété ou leur soient pratiquement utiles.

1° A l'approche du Choléra, chaque famille devrait être préparée à le traiter sans le secours du médecin. Ses ravages sont si prompts que, tandis que vous attendez le docteur, tout est fini.

2° Si vous vous y préparez, il ne viendra point. Je crois que nulle autre maladie ne saurait être aussi certainement évitée que le Choléra. Mais des circonstances fortuites ou les indiscrétions irréfléchies de quelque membre d'une famille, peuvent en inviter l'attaque et la provocation n'est jamais refusée. *L'attaque aura probablement lieu* durant la nuit, votre médecin a été appelé ailleurs et vous devez traiter la maladie vous même ou elle sera fatale.

3° *Causes de l'attaque.*—J'ai moi-même examiné avec soin pour le moins cent cas de cette maladie, et pas moins de trois quarts pouvaient être assignés directement à une diète mal entendue, ou aux liqueurs enivrantes, ou aux deux réunies. La suppression de la transpiration comprendrait la majeure partie des autres cas. Un homme fort, plein de santé, tempérant et actif, eut une attaque sévère de choléra, et après que le danger fut passé, je fus curieux d'en connaître la cause. Il avait été soigneux et prudent dans sa diète. Il n'usait point de liqueurs fortes. Sa résidence était dans une bonne localité. Mais après quelques heures d'un rude travail et une transpiration abondante, il s'était couché pour prendre son sommeil habituel, justement auprès d'une fenêtre ouverte, où soufflait une forte brise rafraichissante. Une autre cause est de boire de l'eau froide, lorsqu'on a chaud et soif. L'excès de fatigue, l'anxiété, la peur, la crainte figurent tous parmi les causes incitantes. Si un homme peut éviter tout cela il est aussi sûr contre le choléra qu'il l'est contre la destruction par une comète.

4° *Symptômes d'attaque.*—Pendant que le choléra sévit dans un endroit, presque tout le monde éprouve un plus ou moins grand dérangement de digestion. C'est sans doute dû en grande partie à l'imagination. Chacun remarque le plus léger changement de sensibilité, ce qui donne de l'importance aux moindres choses. Il y a quelquefois une légère nausée ou des douleurs passagères, ou du bruit dans les intestins, sans qu'il s'en suive d'attaque. Personne n'est entièrement exempt de cela. Mais lorsque la diarrhée commence, quoique sans douleur et légère, c'est en réalité l'escarmouche de la colonne qui s'avance. Il n'y aura d'abord nul symptôme caractéristique du Choléra asiatique. Mais ne vous y trompez pas. C'est le choléra, c'est bien cela. Attendez un peu, donnez-lui le temps de prendre prise, dites-vous à vous-même: « Je suis parfaitement bien, ça va bientôt se passer, » et vous aurez bien vite à vous repentir en vain de votre folie. J'en ai vu beaucoup se suicider de cette manière.

Quelquefois, bien que rarement, l'attaque commence par le vomissement. Mais de quelque manière qu'elle commence, l'on peut être certain qu'elle durera. En quelques heures le malade peut tomber dans l'affaissement. Les mains et les pieds deviennent froids et pourprés, le maintien, d'abord nerveux, et inquiet, devient sombre et apathique, bien que l'agitation mentale et une soif dévorante tourmentent le patient, tandis que les forces de la vie se retirent. L'esprit reste clair, mais la sensibilité sociale et morale semble s'affaisser prodigieusement avec les forces physiques. Le malade sait qu'il va mourir, mais il ne s'en occupe pas la miette.

Dans quelques cas, bien que rares, la diarrhée continue un jour ou deux, et la personne insensée persiste à rôder, puis s'abat soudainement, envoie quérir le médecin, et avant qu'il arrive « meurt de la mort de l'insensé.»

COURS DU TRAITEMENT.

1° *Répression de la diarrhée.*—Le mélange dont j'usai, en 1848, avec grand succès et encore en 1855, des milliers s'en sont servi durant l'épidémie, et bien que les attaques aient été plus soudaines et plus violentes, l'usage en a parfaitement établi l'efficacité et la parfaite sûreté. Il consiste en parties égales, à la mesure, 1o. de Laudanum (extrait d'opium), et de Camphre en esprit; 2o. Teinture de Rhubarbe; 30 gouttes pour un adulte sur un morceau de sucre arrêteront souvent la diarrhée. Mais pour en empêcher le retour, on devrait avoir soin de continuer le remède toutes les quatre heures en diminuant les doses, 25, 20, 15, 10, 9, alors qu'une diète soignée sera tout ce qu'il faut observer.

Dans le cas où la première dose n'arrêterait pas la diarrhée, continuez à donner les doses en augmentant 35, 40, 45, 50 à chaque mouvement des intestins. Les doses abondantes ne feront aucun mal, tant que durera la diarrhée. Lorsqu'elle est arrêtée, c'est alors qu'il faut prendre garde. Je n'ai jamais vu un cas de diarrhée pris à point qui n'ait été ainsi contrôlé, mais dans les cas de diarrhée avancée, et surtout en cas de rechûte, il ne faudrait point compter là-dessus. Aussitôt que tel cas se présente, j'ai toujours recours à ce moyen. Préparez une tasse d'empois tel qu'on le prépare pour empeser le linge, et mêlez-y une pleine cuillerée à thé de Laudanum pour une injection. Donnez-en un tiers à chaque mouvement des intestins. Dans un cas désespéré, abandonné comme sans espoir par un médecin, je ne parvins à arrêter la diarrhée qu'à la septième injection, qui contenait à peine une cuillerée à thé de Laudanum. Le malade en revint et est plein de santé. En même temps je me sers de craie (blanc d'Espagne) préparée en doses de 10 grains avec quelques gouttes de Laudanum et de Camphre dans chacune. Mais quelque soit le moyen employé, il faut y persister et contrôler la diarrhée ou le malade est perdu.

2o. *Cataplasmes de Moutarde.*—Il faut les appliquer sur le creux de l'estomac et les y garder jusqu'à ce que la surface couverte soit bien rouge.

3o. Le malade, quoiqu'il se sente bien du reste, doit strictement observer le repos complet. Rester étendu paisiblement sur le dos est la moitié de la bataille. Dans cette position l'ennemi fait feu au-dessus de vous, mais du moment que vous vous levez il vous frappe.

Lorsque l'attaque se présente sous forme de diarrhée, ces prescriptions mettront chacun en état d'y faire face avec succès.

4o. Mais quand l'attaque est plus violente, accompagnée de vomissement, ou de vomissement et d'évacuations, peut-être aussi de crampes et de coliques, le mélange suivant a beaucoup plus d'efficacité et l'on devrait toujours y avoir recours. Il consiste en parties égales de Laudanum, Teinture de piment, Teinture de gingembre et teinture de graines de Cardamome. Dose, 30 à 40 gouttes ou demie cuillerée à thé dans un peu d'eau, et à être augmentée suivant le cas. En cas que la première dose soit évacuée, la seconde, qu'il faut tenir prête, doit être donnée aussitôt que l'effort pour vomir a cessé.

Durant ce dernier choléra, aucun de nous n'a manqué de contrôler le vomissement et aussi les évacuations par la troisième dose dans le plus. Nous avons cependant fait un constant usage des cataplasmes de moutarde forte et pure, appliqués sur l'estomac, les entrailles, le gras de jambe, les pieds, etc, etc. selon le cas.

Collapse.—C'est tout simplement une phase plus avancée de la maladie; c'est l'indication que toutes les forces de la vie s'affablissent graduellement. On ne saurait dire quand un cas est sans espoir. A un certain moment, le corps du malade commence à émaner une odeur particulière, que j'appelle l'odeur de la mort, car lorsque cette senteur est devenue prononcée au point de ne s'y point méprendre, je n'ai point connaissance que le malade ait jamais échappé au fléau. J'ai à plusieurs reprises opéré sur des cas semblables pendant des heures entières, sans résultat permanent. Mais la couleur bleue, les extrémités froides, l'œil enfoncé, le pouls éteint ne sont point pour tout cela des signes *que le cas est sans* espoir. Des milliers de patients atteints de cette manière durant la dernière épidémie, ont échappé à la mort. En outre du second mélange, le brandy, une cuillerée chaque demi-heure des bouteilles pleines d'eau chaude autour du malade surtout aux extrémités, des sinapismes et la friction, opéreront souvent ces merveils dans une couple d'heure au moins.

Soif.—Dans ces derniers cas et dans tous les cas avancés la *soif cause* des souffrances atroces. *Le patient* se dévore pour avoir de *l'eau*, et l'on peut être aussi assuré de voir les pires symptômes recommencer qu'on l'est de le voir satisfaire sa soif s'il boit, il périt victime de sa satisfaction temporaire. Le seul moyen qui soit sûr, c'est d'avoir auprès du malade un ami ou gardien qui ne se laisse point gagner par ses supplications. La souffrance peut cependant être adoucie et rendue supportable. En gargarisant la gorge et rinçant souvent la bouche, on procurera quelque soulagement. Une cuillerée d'eau de gomme Arabique ou de thé à la camomille peut être donnée souvent pour humecter la gorge. Le remède connu sous le nom de *Syndenham's White Decoction*, peut aussi être donné comme breuvage et nouriture, en petite quantité, et fréquemment. En un jour ou deux la souffrance qu'occasionne la soif cessera. Dans la grande majorité des cas, elle n'a point duré plus de 24 heures avec intensité.

Diète.—Eau de riz, *arrow-root*, (ou herbe à la flèche.) *Sydenham's White Decoction*, eau panée, thé de camomille; ce sont là les meilleurs choses à donner durant un jour ou deux après que l'attaque est contrôlée. La camomille est excellente pour restaurer l'estomac.— Fièvre typhoïde.—L'état typhoïde se fera sentir durant quelques jours dans tous les cas graves; cela n'offre rien d'alarmant. Cet état n'a été que bien rarement fatal. La patience et un soin attentif mettront tout dans l'ordre. Le plus grand danger vient du boire trop fréquent. Dans beaucoup de cas où le patient paraissait s'affaiser, un peu de brandy et d'eau ou d'*arrow-root* et de brandy l'ont ramené à la vie. Durant cette dernière visite si terrible du choléra, nous nous sommes considéré parfaitement armé et équipé, quand nous avions notre petit sac contenant le mélange No 1, mélange No 2. (pour le vomissement, etc,) quelques livres de moutarde moulue, une bouteille de brandy et un papier de fleurs Camomille ainsi qu'un papier de gomme Arabique. Je ne prétends point à l'originalité, en recommandant ces procédés de traitement. Je les ai adoptés d'après les suggestions de médecins capables et expérimentés. Ayant été le médecin de beaucoup de pauvres familles demeurant près de chez moi, j'ai fait l'essai de plusieurs remèdes recommandés par les médecins, mais j'en ai trouvé aucun qui puisse être comparé aux précédents. Durant le dernier choléra, je ne puis voir aucun traitement qui ait aussi bien réussi que le précédent.

Contagion. L'idée de contagion doit être abandonnée. Tous les missionnaires, qui ont eu à traiter des cas invétérés jour par jour, sont parfaitement convaincus que le choléra n'est pas contagieux. Les attaques dont tous ont eu à souffrir l'atteinte plus ou moins, peuvent être attribuées à l'excès de fatigue, alors que la constitution est plus susceptible de céder à cette terrible maladie.

L. C. B.

Sherbrooke 14 avril, 1866.

RAPPORT du Secrétaire-Archiviste aux Membres du Bureau de Direction de l'Union Catholique de St. Hyacinthe.

MESSIEURS,

Sept mois se sont écoulés depuis la formation de l'Union Catholique de St. Hyacinthe, et je puis dire avec satisfaction que, pendant ce laps de temps, notre Société a prospéré, sinon au delà de nos désirs, du moins au delà de nos espérances. Car, lorsque la voix toute paternelle du Curé de cette ville, le Révérend Messire de Lacroix convisit la jeunesse de St. Hyacinthe au Palais épiscopal dans le but de former une Société à la fois religieuse et littéraire, et qu'une parole toute sympathique, celle du vénérable Père Michel, de la Compagnie de Jésus, se faisait entendre pour l'encourager à mettre à exécution le plan projeté; quoique l'ardeur fut grande, quoique la bonne volonté ne manquât pas, cependant, on était incertain du résultat, on doutait de ses forces. Puis d'autres sociétés, composées de l'élite des citoyens de cette ville, comptaient plusieurs années d'existence, et ralliaient à leur maintien des affections bien légitimes.

Il pouvait donc paraitre y avoir témérité de notre part d'entreprendre une tâche aussi difficile que celle de la formation d'une nouvelle société littéraire.

Heureusement que les jeunes gens de St. Hyacinthe qui prenaient part au mouvement ne se laissèrent point décourager; ils comptèrent sur leur énergie, leur dévouement, et plus encore sur leurs bonnes intentions, espérant que les motifs louables qui les faisaient agir rencontreraient les sympathies du public, et en particulier celles de leurs sociétés sœurs.

Je puis dire avec joie que les prévisions des Membres de la Société n'ont point été trompées, et que l'excellence de leur œuvre a été comprise.

Lorsque les lenteurs naturelles et nécessaires à l'organisation de toute société eurent cessé, que la constitution fut connue, et que le tout eut pris une marche régulière et uniforme, les adhésions ne manquèrent point, et ces adhésions furent pour nous d'autant plus précieuses, qu'elles venaient de plus haut, et qu'elles puisaient leur source dans une appréciation raisonnée du but de notre institution.

Je n'hésite pas à reconnaître la cause première de ces heureux résultats dans la sagesse de la constitution qui nous régit, et dans la haute pensée morale qui en est la bâse. Car le succès et l'avenir d'une société dépendent le plus souvent de la direction plus ou moins forte qui l'anime et la soutient; et les membres de l'Union Catholique, en allant demander à l'autorité ecclésiastique une direction qui mit leurs travaux à l'abri de leur erreur, donnèrent à leur institution une vitalité et une puissance d'action à laquelle ils doivent leurs plus éclatants succès.

Cette direction était une garantie que jamais une parole ne serait prononcée, jamais un principe ne serait émis qui fussent contraires à l'enseignement comme à l'esprit de l'Eglise. Car les diverses questions qui peuvent se présenter à l'investigation et aux études de l'homme de lettres sont quelquefois tellement compliquées, tellement liées aux doctrines qui forment la bâse même du christianisme, que l'esprit peut se laisser surprendre, et de bonne foi émettre des opinions fausses. De nos jours l'erreur se répand partout; elle se présente à chaque pas sous des dehors enchanteurs; malgré soi, à notre insçu, l'on suce le poison qu'elle renferme; et si de suite l'on apporte un antidote qui annule les tristes effets de ce venin corrupteur, l'on court risque de perdre la vie intellectuelle.

La jeunesse, moins expérimentée que l'âge mûr, moins prévoyante et moins instruite, peut donc cueillir des fruits excellents d'une direction sage et éclairée. Son contact avec le prêtre est utile à son instruction, et le lien qui les unit tous deux doit être fort et puissant, en même temps que doux et affectueux; et le contrôle qui peut être exercé, ne saurait être qu'un contrôle bienfaisant et nullement à craindre. Une telle direction ne nuit point à l'essor de l'imagination, ni à la liberté de la pensée; mais au contraire, elle règle la première, épure la seconde, l'élève et la rend plus digne de la mission dont Dieu l'a chargée. Si les premiers pas du petit enfant ont besoin d'aide et de protection, de même les premières investigations du jeune homme dans le domaine des sciences ont besoin, au milieu des ténèbres de l'erreur, d'être guidées par le flambeau de la foi, de peur que l'intelligence ne dévie du chemin de la vérité.

C'est ce que comprirent les jeunes gens de cette ville. Aussi ils n'hésitèrent pas à demander à l'institution qui a tant contribué à faire la renommée de St. Hyacinthe, cette direction dont ils sentaient le besoin pour assurer la durée de leur œuvre.

Le Séminaire de St. Hyacinthe accueillit la proposition avec ce dévouement dont ont toujours fait preuve pour la jeunesse les messieurs de cette maison, et les membres de l'Union Catholique considérèrent cette acceptation de leur part comme une expression flatteuse de l'intérêt que ce corps distingué portait à leur institution. Aussi devons-nous être reconnaissants envers les Messieurs du Séminaire pour la bienveillance avec laquelle ils se rendirent à nos désirs, et pour avoir choisi comme directeur de cet institut un homme que tous connaissaient, dont tous saluèrent la nomination avec joie, et dont le tacte autant que le dévouement devaient contribuer à donner à notre société une grande force d'action.

Si je ne croyais blesser chez le Révérend Monsieur qui est aujourd'hui à notre tête cette modestie qui est la compagne de son bon cœur, je dirais que désormais il ne sera pas considéré seulement comme le directeur de notre institution, mais aussi comme son bienfaiteur.

Un autre évènement devait produire parmi nous une satisfaction générale. Quelques mots tombés de la bouche du vénérable Directeur de l'Union Catholique de Montréal nous avaient permis d'espérer qu'une demande d'affiliation de notre société à celle qu'il dirigeait ne paraitrait point inopportune. Des démarches furent faites dans ce sens; et en acquiesçant à notre demande il nous fut répondu que l'on aimait à savoir qu'il existait à St. Hyacinthe une société semblable à celle de l'Union Catholique de Montréal, et que l'on espérait que les règles destinées à former la bâse de l'affiliation, étaient propres à favoriser l'entente et les relations amicales qui doivent exister entre jeunes gens ligués pour le bien.

Cet accueil sympathique d'une société ayant les mêmes tendances et le même but que la nôtre fut reçu par la jeunesse de St. Hyacinthe avec un plaisir bien légitime; et je ne doute point que le lien qui unit les deux institutions contribuera à faire apprécier davantage ce vieil axiôme resté toujours vrai: "l'union fait la force."

Espérons que dans d'autres villes du pays, de nouvelles sections de cette même association de l'Union Catholique se formeront afin de réunir en un faisceau toutes les forces de la jeunesse, pour, qu'entre tous ses membres, il y ait accord de vues, participation aux mêmes idées, même attachement aux principes immuables du catholicisme et même ardeur dans la défense de la vérité.

Nonobstant les difficultés qui accompagnent d'ordinaire la formation de toute association, les progrès de notre société ont été rapides. Depuis sept mois nous avons eu vingt et une assemblées régulières, et trois séances publiques, ce qui donne un total de vingt-quatre réunions. Treize lectures ont été données, dont cinq dans les séances publiques, et huit dans les séances ordinaires. Quatre discussions ont eu lieu, et ont occupé le temps de six séances.

Les sujets traités dans les séances publiques ont été l'*Amour de la Vérité*, par M. le Grand-Vicaire Raymond; *Nos Couleurs Nationales*, par M. U. Beaudry; l'*influence sociale de l'homme lettré*, par M. Chs. de Lorimier; l'*Union nécessaire entre l'Eglise et l'Etat*, par M. H. Cabana; et une *Etude sur Donoso Cortès*, par M. Boucher de LaBruère, Fils.

Dans les séances régulières, le Revd. Messire Désaulniers a donné trois entretiens, dont deux sur l'*origine du pouvoir*, et un autre sur la *Terre Sainte*. M. P. Decelles a donné une lecture sur la *Musique*. M. A. T. Bernier, une lecture sur l'*Imprimerie*. M. F. Gagnon, sur *Reboul*, et M. B. de La Bruère, deux lectures, la première sur l'*importance de l'étude de l'Histoire du Canada*, la seconde sur *Donoso Cortès*.

Les sujets suivants ont été discutés, savoir:

Lequel des manufactures ou de la colonisation est le plus important pour notre pays? Le Canada aurait-il gagné, ou perdu en restant sous la domination française? Quelle est la meilleure manière actuelle de tester pour la conservation du droit de propriété, la stabilité des Etats, et la fortune publique? Quels sont les avantages et les désavantages de la Presse.

Le nombre des membres de la société est aujourd'hui de soixante et trois, et nous avons la perspective que ce nombre s'accroitra davantage, lorsque l'Union-Catholique aura pu réaliser les importantes améliorations qu'elle a en vue.

Une des choses que j'aurais dû mentionner en premier lieu est la libéralité avec la quelle les Messieurs de l'Evêché de cette ville offrirent une salle spacieuse dans le palais épiscopal pour tenir les séances hebdomadaires de cette société. C'est là qu'ont encore lieu les réunions ordinaires, et les membres de l'Union-Catholique sont unanimes à reconnaître les avantages réels qui en sont résultés. Aussi une telle générosité ne saurait-elle être trop appréciée.

Cet institut possède une salle de lecture qui offre aux membres beaucoup d'avantages. On y reçoit tous les journaux du pays, ainsi que des revues et des journaux de l'étranger. Le nombre de ces publications s'élève dans le moment à quarante-trois.

Cette salle de lecture s'est maintenue au moyen de souscriptions volontaires de la part des membres. Il n'est que juste de rendre un tribut d'éloges aux quelques citoyens de la ville et de la paroisse de St. Hyacinthe qui, quoiqu'en dehors de notre association, ont bien voulu contribuer généreusement au maintien de cette salle. Les membres de l'Union-Catholique apprécient hautement le zèle dont ils ont fait preuve, et les sympathies qu'ils ont manifestées pour leur société.

Si après avoir passé en revue ce qui a été fait, je jette un regard vers l'avenir, il me sera permis de dire qu'il se présente sous des auspices bien favorables pour ceux qui feront partie de l'Union-Catholique.

Ce n'est pas sans un vif sentiment de reconnaissance que les membres de cette société ont accepté l'offre bienveillante et généreuse, de la part du Séminaire de St. Hyacinthe, de l'usufruit d'un terrain situé au centre de cette ville, et sur lequel, dans le cours de l'été prochain, une maison s'élèvera, destinée exclusivement à l'usage de l'Union-Catholique, et dont nous devrons la construction à la munificence et au dévouement sans bornes d'une personne dont le nom sera toujours cher au cœur de chacun de nous, je devrais dire de la population de St. Hyacinthe toute entière.

Dans cette nouvelle demeure, les jeunes gens, en s'instruisant, pourront aussi s'y amuser, et mêler l'utile à l'agréable. Ce sera un rendez-vous où tous ensemble ils apprendront à se connaître; où se développeront les liens d'une sympathie mutuelle, d'une amitié franche et sincère; et il n'y a aucun doute qu'il en résultera une influence bienfaisante pour l'intelligence, comme pour les mœurs.

Nos rangs sont ouverts à tous; notre but n'est point caché; notre œuvre s'est organisée et se développe au grand jour de la publicité. Comme le disait M. le Grand-Vicaire Raymond dans son mémorable discours du huit décembre dernier: "Mieux connaître vos devoirs par le développement de votre intelligence, avoir plus de force " pour les remplir par l'exemple et l'encouragement mutuel; vous préparer à vous dévouer " avec une efficacité plus grande aux intérêts de " la société, voilà votre but."

Ce but nous l'atteindrons par un attachement inviolable à notre constitution, par le dévouement et la bonne volonté. Si dans le court espace de sept mois nous avons pu vaincre les obstacles qui se sont rencontrés sur la route, s'affilier à la florissante société de l'Union Catholique de Montréal; si notre œuvre a pu mériter des adhésions puissantes, se créer des sympathies qui nous ont été exprimées en termes si bien sentis par le premier magistrat de ce district, puis, sous une direction éclairée, notre institution progresser, il nous sera permis d'espérer qu'avec les avantages que nous posséderons plus tard, l'édifice que la jeunesse de St. Hyacinthe vient d'élever se consolidera et prendra de plus larges proportions.

Placée en dehors de toutes tendances politiques et de tout esprit de parti, n'ayant pour but que la conservation parmi la jeunesse des sentiments les plus sacrés du cœur, et le maintien de la vérité, j'aime à croire que notre société, par les efforts de ses membres, marchera de pair avec les autres instituts de cette ville pour lesquels elle conserve l'estime que doivent se porter des sociétés amies, et que sous une égide puissante, elle se fortifiera davantage pour opérer le bien!

Le tout humblement soumis.

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Secrétaire-Archiviste.

St. Hyacinthe, avril 1866.

Nous apprenons avec plaisir que deux manufactures une de papier et l'autre de douelles, doivent s'établir prochainement à Acton-Vale. A cette occasion, le Conseil de ce Village a adopté à l'unanimité une résolution généreuse, en ne soumettant, a aucune taxe, pendant le cours de cinq ans, les compagnies qui doivent établir ces manufactures.

En agissant comme elle vient de le faire, la municipalité d'Acton-Vale a su prouver qu'elle comprend ses intérêts; car, par le fait, un établissement industriel quelconque, dans un centre, est toujours d'un grand avantage et donne un profit net pour cette localité, en admettant que la compagnie elle-même fut exempte de taxes.

Dans ce cas ci, par exemple, ces manufactures qui emploieront avant qu'il soit longtemps trois ou quatre cents ouvriers, ne se décideront à s'établir en cet endroit plutôt que dans un autre, qu'en considération des avantages qui leur sont offerts. Les ouvriers employés a ces manufactures jetteront de l'argent dans le commerce d'Acton et la corporation de ce village retirera des taxes de toutes ces familles qui habiteront alors ses maisons laissées désertes.

—Les dernières nouvelles d'Halifax nous affirment, que l'espèce d'édidémie qui a détruit un grand nombre des passagers de l'*England*, n'a aucun rapport avec le Choléra Asiatique; et que la contagion ne provenait que des conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvaient placés les émigrants qui en ont été victimes.

La maladie n'a atteint que les passagers d'entrepont et n'a pas fait une seule victime parmi ceux de première classe. Il parait, du reste que le nombre des morts diminue tous les jours, et l'on espère, qu'avant longtemps, grâce aux soins constants et intelligents des autorités sanitaires, la maladie sera complètement maitrisée.

Les inhumations anticipées.

Une intéressante discussion a eu lieu au Sénat-Français sur le danger des inhumations précipitées. Une pétition de M. de Courvol, en proposant les moyens à l'aide desquels on pourrait parer à ce danger, proposait l'établissement d'une "salle des morts," ainsi que d'une caveau commun où tous les corps seraient conservés pendant un certain temps.

Le rapporteur de la commission chargée de l'examen de cette pétition a fait remarquer les inconvénients de ce moyen qui serait contraire à la sauté publique et blesserait le sentiment intime des familles;

Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que l'attention du Sénat a été appelée sur cette grave question. En 1863, sur le rapport de M. Le Roy de Saient-Arnaud, une pareille pétition fut renvoyée à l'examin, du ministre de l'intérieur, qui, par une circulaire aux préfets, recommanda la stricte observation de l'article 77 du code. Napolé concenant les inhumation. Plus tard, le Sénat eut à se prononcer sur de nouvelles pétitions et passa à l'ordre du jour que le rapporteur de M. de Courvol a proposé à son tour au Sénat.

Mais l'envoi continuel, presque constant de semblables pétition, les faits qui se sont malheureusement produi malgré la circulaire de 1863, ont éveillé la sollicitude d'autres membres du Sénat, qui ont combattu éloquemment les conclusions du rapport de la commisson, et démontré la nécessité de s'occuper d'une façon plus efficace de cette questipn.

M. le viconte de Iarrel, M. Tourangin M. le barot Leroy, et notamment Mgr le cardinal Donnet ont insisté sur ce point, en citant de deterfiants exemples d'inhumation avant la mort. Quand ce dernier orateur a raconté l'histoire d'un jeune lévite tombé en léthargie danr la cathédrale même où il prêchait la parole de Dieu, et percevant le bruit des préparatifs de son ensevelissement: quand il a terminé l'émourant récit par ces mots:

« Le lendemain le jeune prêtre pouvait reparaître dans la chaire; *il est aujourd'hui au milieu de vous,* » une profonde sansation s'est produite dans l'assemblée.

M. le vicomte de La Guéronnière, rapporteur de la commission, jaloux, à juste titre du prestige qui entoure les délibérations si réfléchies du Sénat, a défendu chaleureusement le conclusions du rapport. En renvoyant au ministre une pétition, après avoir déjà passé à l'ordre du jour sur des pétitions analogue, le Sénat viendrait en quelque sorte à se déjuger. Mais M. le vicomte de Barral a fait observer qu'il était permis d'en appeler du Sénat lui même, et l'ordre du jour ayant été mis aux voix et repoussé, le renvoi au ministre de l'intérieure, proposé par M. de Barral, a été voté à une grande majorité.

Déjà, dans un livre intitulé: « De la mort et de ses Caractères, Nécessité d'une révision de la législation des décès pour prévenir les inhumations anticipées » [Paris, 1854], M. Josal s'exprimait ainsi:

« On n'entend pas sans frissonner l'histoire de ce gentilhomme ranimé sous le couteau d'Aandré Vésale, chargé de rechercher les causes d'une mort qui n'était qu'apparente; ou celle du cardinal Espinosa, saisissant de sa main le scalpel qui vient de lui ouvrir le ventre; ou celle de l'abbé Prévots, expirant dans les tortures de sa propre autopsie; sans parles de Wilson, le célèbre anatomiste converti par Bossuet et qui écrivit une « Dissertation sur l'incertitude de ses signes de la mort »; de Wilson, deux fois enseveli—et des « cent quatre-vingt un cas d'inhumations prématurées » rassemblés par Bruhier; enfin de tous ceux qui se réalisent chaque année dans notre pays et presque sous nos yeux. M. Leguern, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur cette question, compte jusqu'à sept cas de ce genre dans le court espace de huit mois. »

M. Cuvillier-Fleury a parlé éloquemment, il y a une douzaine d'années, de « cette mort d'un jour, » qui ne vous frappe qu'en trompant tout le monde autour de vous, y compris le médecin, de cette " mort intermédiaire," comme on la nomme encore, qui *n'est plus la vie*, qui n'est pas la mort, ou qui du moins conserve—sous cette apparence rigide, immobile et glacée, qui semblait autrefois le signe infaillible d'une fin sans retour et d'un trépas sans merci— qui conserve, dis-je, sous cettre trompeuse enveloppe de la mort, le foyer muet et l'étincelle latente de cette flamme qui est la vie, cachée dans les profondeurs et dans le silence de l'organisme.—« L'individu (disait le grand « physiologiste Bichat) l'individu vit encore « quelquefois « plusieurs jours » en dedans, « tandis qu'il cesse tout à coup d'exister en « dehors. L'intereuption des phénomènes « externes de la vie étant un signe presque « constamment infidèle de la réalité de la « mort, on ne peut se prononces sur l'existence de celle ci qu'après la cessation des « phénomènes de la vie intérieure. » Eh bien! s'il en est ainsi, qui ne frémirait pour les tendres objets de son affection, à supposer qu'on fût de force à braver une pareille chance pour soi-même? Qui ne frémirait à la pensée de ce supplice dont les peuplades sauvages ont eu seules l'idée pour leurs ennemies les plus acharnés!—et encore leur laissant la tête libre hors de leur tombeau,—et dont l'antiquité n'a laissé de traces que dans les tortures infligées aux vestales infidèles,—et encore les vestales n'étaient-elles pas clouées entre les quatres planches d'un cercueil.

Nous ne saurions donc assez louer le Sénat de sa décision. Si les moyens proposés dans la pétion qui a soulevé de si intéressants et de si utiles débats, ne sont pas les meilleurs, s'ils s'opposent aux lois sur la santé publique, s'ils froissent les sentiments intimes des familles et le respect dû aux morts, s'ils blessent la pudeur des larmes, l'autorite en cherchera et en trouvera d'autres qui ne rencontreront pas de semblables inconvénients.

Il est un sentiment qui devrait égaler le respect de la mort, s'il ne peut le primer: c'est le respect de la vie.

UN DEFI.

Nous avons eu l'occasion de voir, chez Monsieur Médard Desmarais, de St. Liboire, un veau du printemps dernier (1865) qui est probablement unique de son espèce dans le Bas-Canada. Ce jeune animal pèse actuellement 1000 livres (mille livres) et il n'a qu'un an et 7 jours. Son propriétaire, Monsieur Desmarais qui est un des cultivateurs les plus intelligents du comté de Bagot, désire faire connaître ce fait et jeter le défi à n'importe quel comté du Bas-Canada d'exhiber un aussi merveilleux produit de l'élevage du bétail dans ce pays. Voici le certificat de la personne qui a pesé l'animal en question.

Upton, 6 avril 1866.

"Les présentes sont pour certifier que, ce jour, j'ai pesé, pour Mr. Médard Desmarais, de St. Liboire, un jeune taureau d'un an et 7 jours, sur la balance de Fairbanks, de ce village, et qu'il pèse mille livres [1000 lbs.]

A. N. BRADFORD,

De la maison,
BRADFORD & MERCIER,
Marchands à Upton.

A PROPOS D'UN DÉFI.

M. le Rédacteur.

Avec votre permission, je prendrai la liberté d'ajouter quelques détails à ceux que contenait votre journal du 14 courant, au sujet d'un veau que possède M. Médard Desmarais, de St. Liboire. Cet animal fut acheté l'automne dernier, pour un haut prix, de M. Olivier Camirand, de Sherbrooke. Il était alors âgé de six mois et pesait 750 livres. Il a été élevé par M. Camirand lui-même et provient d'une vache que ce monsieur possède et qui lui a déjà donné plusieurs élèves aussi beaux sinon supérieurs à celui-ci. Ce printemps même, M. Camirand a mis en élevage un jeune veau de la même mère, qui, au dire des connaisseurs, promet de surpasser celui qu'il a cédé à M. Desmarais. Depuis longtemps M. Camirand s'occupe tout spécialement de l'élevage d'animaux de races améliorées, et il a eu le plaisir de voir ses efforts appréciés et récompensés dans plusieurs exhibitions agricoles du pays.

En faisant ces quelques remarques, mon but n'est pas de vouloir abaisser le mérite de M. Desmarais comme éleveur; au contraire j'admire beaucoup son zèle et son esprit d'entreprise. Mais comme les remarques publiées déjà laissaient croire que M. Desmarais avait élevé le veau en question et que le mérite de ceux qui se dévouent à l'amélioration de notre bétail ne peut être trop connu, j'ai pensé devoir donner ces nouveaux détails afin de rendre justice à chacun.

X.

Sherbrooke, 16 avril 1866.

Les Fenians et les Gouvernements Anglais, Canadien et Americain.

(D'une lettre de Londres, 31 mars.)

(De la *Minerve*.)

Le gouvernement anglais ne reste pas oisif. Il doit envoyer au Canada des renforts de 7 à 8000 hommes au moins. On ne travaillera pas aux fortifications pour le moment: mais en cas de guerre, on cherchera à faire la lutte en rase campagne ou derrière des ouvrages en terre.

La principale mesure de défense sera l'expédition d'une force navale. Outre quelques gros vaisseaux de guerre, il y aura un grand nombre de canonnières dans les lacs et les rivières, lesquelles ne manqueront pas d'être très-efficaces.

Les préparatifs de guerre ne font pas oublier la diplomatie. Sir F. Bruce a déjà reçu instruction d'insister d'une manière ferme, mais non officielle, auprès du gouvernement américain; mais j'ai raison de croire qu'on lui en a depuis envoyé d'autres. Il devra interpeller directement le gouvernement américain sur l'infraction des lois de la neutralité qu'entraine l'organisation des menées pour faire la guerre à l'Angleterre; déclarer que l'Angleterre ne peut fermer les yeux sur ces faits et qu'à moins d'expression immédiate de la part des Etats-Unis, toutes communications diplomatiques entre les deux pays seront interrompues. Le gouvernement anglais a pris cette décision sur les représentations énergiques du gouvernement canadien que le Canada ne devait pas suffire aux frais de la lutte, de ce qu'il formait partie du royaume britannique,

Visite de Lord Monk au Collége de Montréal.

(De la *Minerve.*)

Les Directeurs du Séminaire de Montréal ont eu l'honneur de recevoir, lundi dernier, la visite de Son Excellence le Gouverneur-Général. Lord Monk a bien voulu se rendre à l'invitation qui lui avait été faite il y a quelques jours, et exprimer par sa présence et par ses paroles, l'appréciation qu'il fait des services signalés rendus par cette puissante institution, la plus ancienne de Montréal, et qui a pris une si large part dans les progrès de tout genre qui ont marqué l'histoire de notre pays.

Son Excellence est arrivée au Grand Séminaire, à la montagne, vers les deux heures et demie. Elle était accompagnée de M. Dodley, Secrétaire du Gouverneur; lieut.-col. Monck, A.D.C., secrétaire militaire; lieut.-col. Irvine, A.D.C.P.; capt. Pemberton, A.D.C. Parmi les autres personnes présentes on remarquait encore Son Excellence le Commandant des Forces, accompagné du lieut.-col. Earle, du capt. DeMontmorency et de Miss Mitchell; major-général Lindsay, accompagné du capt. Healey, major de brigade, et M. Lindsay, A.D.C.; Hon. M. Cartier, Mme. et Dlles. Cartier; Hon. J. Rose, Mme. et Mlle. Rose; Hon. T. D. McGee et Mme. McGee; Dlles Irvine, M. et Mme. Brydges, Mme. et Dlles. Cuvillier, Dlle Symes, Dr. Schmidt, &c., &c.

Les illustres visiteurs furent reçus par M. Bayle, Supérieur de la maison de St. Sulpice en Canada. Ils furent de suite conduits dans la grande salle de réception, précédés de la musique du Collége, remarquable par le nombre autant que par le talent des exécutants, et qui faisait entendre les airs nationaux. Tous les élèves du Grand et du Petit Séminaire étaient réunis dans la Salle. Après les présentations à Son Excellence, des adresses lui furent présentées en quatre langues différentes par les élèves: en grec, par M. Dubuc, en latin par M. Doherty, en français par M. Jannelle, en anglais par M. Carroll. Nous reproduisons l'adresse française:

Excellence,

C'est une ancienne et précieuse tradition du Collége de Montréal que les Gouverneurs du Canada ont maintes fois donné à cette maison de glorieux témoignages du haut intérêt qu'ils portent à sa prospérité. On se rappelle et l'on se raconte encore les visites dont l'ont honorée Lord Durham, Lord Colborne et Lord Metcalfe.

Jaloux de marcher sur les traces de vos illustres Prédécesseurs, chaque année, Excellence, vous visitez quelques-uns des établissements d'éducation de cette Province, et vous y laissez de nobles et de puissants encouragements. Nous sommes heureux de participer, cette année, à cette haute faveur qui renouvelle toutes celles qui ont précédé.

Désormais, le nouveau Collége n'aura rien à envier à la gloire du premier, et ce jour, Excellence, marquera dans nos annales et comptera parmi les plus beaux dans nos souvenirs de jeunesse.

Son Excellence répondit:

M. le Supérieur, Messieurs,—Je suis fâché de ne pas pouvoir répondre, surtout à un moment d'avis, aux discours que vous venez de me faire et dans les mêmes langues. Malheureusement, je ne parle que l'anglais, et encore est-ce imparfaitement. Cependant je dois vous exprimer beaucoup de remerciements pour la magnifique réception qui m'est faite ici aujourd'hui; je vous remercie également pour les souhaits que vous adressez à ma famille et à moi. Je suis heureux de voir dans cet important établissement d'éducation, qu'il règne de pareils sentiments de loyauté et d'attachement à Notre Gracieuse Souveraine et aux institutions sous lesquelles nous avons le bonheur de vivre; je suis certain, et les derniers événements en ont donné une nouvelle preuve, que ces sentiments sont partagés par toute la population de cette Province, sans distinction de race, d'origine, de nationalité ou de croyance. (Applaudissements.) Encore une fois, messieurs, je vous offre mes remerciements pour votre bienveillance. (Applaudis. prolong.)

M. le Supérieur adressa ensuite les paroles suivantes à Son Excellence:

Excellence,—Pemettez-moi, avant de quitter cette salle, de vous faire observer que nous avons ici deux cents jeunes gens qui se livrent à l'étude des sciences littéraires, et des sciences naturelles, et environ 80 qui se livrent aux sciences ecclésiastiques. Tous sont traités de la même manière, sans distinction de pays ou de nationalité. Nous avons des élèves du Bas et du Haut-Canada, des autres Provinces Anglaises et des Etats-Unis; mais pour nous, la politique nous est complètement étrangère. Seulement nous tâchons d'inculquer à nos élèves des principes de fidélité à leur pays. Aux Américains, nous disons: Soyez bons républicains, mais chez vous. Aux sujets de Notre Souveraine la Reine Victoria, nous recommandons de lui être fidèles et loyaux. Nous répétons que la fidélité à leur pays est non-seulement un devoir d'honneur, mais encore un devoir de conscience. C'est dans ces principes que nous élevons les jeunes gens dont l'éducation nous est confiée, et nous espérons que vous les verrez toujours fidèles à persévérer dans cette ligne de conduite.

Après le discours de Son Excellence, le chœur chanta le *God Save the Queen*; et à la sortie de la salle, il fit entendre un magnifique *Vivat*! chants pleins de solennité et de grandeur, et redits, nous en sommes certains, avec sincérité.

Avant de visiter la chapelle, lord Monck et sa suite prirent part à une très-agréable collation.

La chapelle du collége attira l'admiration et les éloges furent en grand nombre adressés aux Révérends Directeurs de la maison, pour le goût qui avait présidé à la construction et à la décoration de l'endroit consacré à la prière et au culte de Dieu.

Son Excellence conversa longuement avec M. le Supérieur et les prêtres qui l'accompagnaient, et témoigna de beaucoup d'intérêt pour la maison de St. Sulpice, et il exprima à plusieurs reprises sa haute appréciation de ses services et de sa mission.

Avant son départ, dans un discours français plein de concision, mais aussi très expressif, lord Monck annonça aux élèves qu'il avait du Supérieur la permission de leur annoncer un congé, un grand congé. Pas n'est besoin de dire que cette nouvelle fut reçue avec une grande joie.

L'hon. M. Cartier demanda alors à Son Excellence la permission, qui lui fut immédiatement accordée, d'adresser quelques mots aux élèves du Séminaire. Voici ses paroles:

MESSIEURS,—Quarante ans après mon départ de cette maison, j'éprouve une grande joie à pouvoir retrouver ici mon ancien professeur, actuellement supérieur de cette maison, et vous mes condisciples dans le présent, quoique je vous ai précédé d'un bon nombre d'années. Peut-être, messieurs, avez-vous parfois, non pas envié ma position, parce qu'un élève du Séminaire de Montréal n'a jamais éprouvé de pareils sentiments, mais peut être avez-vous placé bien haut dans votre esprit la position que j'occupe aujourd'hui. Eh bien, messieurs, cette position, ce n'est pas à mon mérite, ce n'est pas à mes capacités que je la dois, c'est à ce Révérend Monsieur. (Applaudissements) Quand j'étais jeune comme vous, passablement indomptable, c'est lui qui m'a discipliné, qui m'a donné l'instruction. Aussi suis-je bien aise de le rencontrer aujourd'hui, lui Supérieur de la Grande Maison de St Sulpice, et moi aviseur du représentant de Sa Majesté en Canada.

Après quelques remerciments adressés par M. le Supérieur, Son Excellence et sa suite montèrent en voiture et quittèrent le Séminaire. Mais leur souvenir de cette visite y est resté profondément empreint dans l'esprit des élèves; il ne s'effacera pas de longtemps.

Après le départ de Son Excellence, l'Hon. M. McGee, qui était resté à converser avec quelques-uns des Directeurs de la maison, se rendit à l'invitation qui lui avait été faite d'adresser quelques paroles aux élèves, toujours avides d'éloquence et amateurs du talent. Voici quelques-unes de ses paroles:

MESSIEURS.—Les Révérends Prêtres Directeurs de cette maison me pressent de vous adresser quelques mots. C'est toujours un grand plaisir pour moi que de parler aux élèves du vénérable Séminaire de Montréal. Mais j'ai toujours refusé de prendre la parole quand Son Excellence le Gouverneur Général était présent. J'ai cru que devant lui, les étoiles de deuxième grandeur devaient s'éclipser. Je vous félicite, messieurs, du bonheur que vous avez d'être les élèves, si je puis m'exprimer ainsi, de cette Grande Maison qui a été, comme la pépinière de la civilisation dans toute l'Amérique, depuis le temps où cette grande ville chrétienne du Nouveau Monde portait le plus beau nom qui ait été jamais peut-être donné, le nom de Ville-Marie. Pour nous, Messieurs,

pauvres émigrés irlandais, no maison St. Sulpice, une dette d que nous ne pourrons jamais ac pour nous cette reconnaissance milieu de la vie pour durer jusq vous, elle commence dès votre elle n'en doit être que plus grand que vous n'oublierez jamais le que vous recevez ici, ni les exe êtes témoins. Je me réjouis d Excellence le Gouverneur Gén occasion de voir d'après quels dirigé un grand établissement d lique dans le Canada.

M. McGee termina en remerci Directeurs et les élèves pour le éprouvé dans cette visite.

Ainsi se termina cette fête re témoignages d'intérêt donnés pa de Sa Majesté en Canada, enve qui jouit d'une influence aussi justement méritée que la maiso est une nouvelle preuve que les population ne sont pas indiffé président à nos destinées natio tour nous pouvons dire que l loyauté et d'attachement à nos forment la règle de conduite d Montréal, sont également suivi établissements d'éducation de la tout on y enseigne le patriotis civique, partout on y recomman notre pays.

Nous pouvons ajouter que ces e sont pas donnés en vain. Ils pro et salutaire effet. A toutes les de notre histoire, si notre pays de grandes calamités, on le doit à l'influence exercée par le clerg que cette influence, au lieu de d mira toujours davantage avec le sommes assurés que ce sera pour gloire de notre patrie.

MORT SUBIT

Mardi, 10 avril courant, Louis respectable cultivateur de la p Anne de Stukeley, quittait son d ler à cinq milles plus loin aider s du sucre, il avait laissé chez lui pagne, âgée de 62 ans, en recom voisin de prendre soin de ses b voyer sa femme chaque soir, ten Madame Lamarre.

Mardi soir les deux femmes pou lée jusqu'à onze heures et demi encore environ une heure après é

Mercredi, la jeune voisine quitt cinq heures du matin et voyant dans la même position prise par dormir, crut qu'elle sommeillait, bruit possible pour s'habiller, se vaquer aux soins du ménage et soigner les bestiaux. Ce derni la maison de Lamarre, tira faib de dehors, à lui, qui resta entreb

Sur les onze heures de l'avant- vateur des environs ayant affaire vint à sa demeure, frappa contre cevant pas de réponse et voyant hors ouverte, ainsi que celle de la tra et demanda si Mr. Lamarre é ne recevant pas de réponse alor du lit et toucha de la main l'ap humaine se dessinant dans les co pée de la rigidité de cette form main au visage et s'aperçut que l nait qu'un cadavre. Alarme fut aux voisins qui vinrent en foule corps de Madame Lamarre dans l telle que laissée le matin par sa et depuis plusieurs heures déjà r atteintes de la mort.

A PROPOS D'UN V

Nous lisons dans les du *Pays* du 14; les quel qui suivent:

"On lit dans le *Courrier de St* —A vendre, un veau provenant

Nous nous doutions depuis lo nature du personnel qui habite notre confrère; mais aujourd'hui l'aveu direct, la preuve certaine."

Il n'a fallu rien moins nonce aussi explicite po la perspicacité de l'écriv ne dédaigne pas cependa appeler *confrère*, en dépit tante découverte qu'il vi sur notre compte.

Quant à nous, nous c à l'intelligence qui domi personnel du bureau de Thérèse, pour rendre l du *Pays* solidaire d'u aussi ridicule, et nous l gamin qui compile les de cette feuille, tout le la bêtise qu'il vient de

---

Nous sommes bien aises les yeux de nos lecteurs *Journal de l'Instruction P* son Bulletin des Publications discours du Révd. Messire noncé devant les membres d tholique de St. Hyacinthe, le dernier.

Il va sans dire que nous co nement dans les vues de journal, et que nous serions reux de voir sa suggestion se

RAYMOND: Discours sur l'amo par M. Raymond, V.-G. St. Hya 8vo, 47 pages. Presses du Courr

Les études religieuses, philosop raires de cet élégant écrivain ép revues, les journaux et les brochu maintenant une couple de beaux avons plusieurs fois entendu exprim voir reproduire sous cette forme, nous en faire l'interprète, dussio blesser la modestie de l'auteur et grâce.

Le Traité de Récip

On lit dans la *Minerve*

Nous voyons par les débats a les Américains désirent renouvel tions sur le Traité de Réciprocité. les désavantages ont été de leur c que la Réciprocité sera renouvelée les plus punis si nous exigions, moins, la continuation du système faisant souffrir nos voisins des cou croyaient nous porter, les disposer ditions plus raisonnables lors de n lations.

LA SAISON

Nous jouissons de la plus b ture que l'on puisse désirer.

Les sucres sont à peu près f fait plus que du sirop.

Quelques cultivateurs ont labourer, quoique la terre ne s re bien dégelée. On nous app semé du blé sur une des terre en haut de la rivière.

Si l'on en excepte le St. L glace tient encore à certains e les rivières sont libres à l'heur

---

Le Conseil Législatif velle-Ecosse a adopté, lun une résolution en faveur fédération, sur une div contre 5.

On s'attend qu'une semblable sera présenté l'Assemblée Législative, sera appuyée par une g rité.

—On nous apprend que la Compagnie des Mines d'Acton a contracté avec un M. Morgan pour obtenir 1000 barils par mois.

Ces barils devront servir à expédier le minéral. On voit par là que la Compagnie est décidée à continuer les travaux avec ardeur et sur un grand pied. Plus de cent hommes sont actuellement employés à l'exploitation de ces mines ; le personnel des travailleurs doit être augmenté bientôt.

Il est à espérer que cette cause jointe à toutes les autres, devra contribuer fortement à faire renaître la prospérité dans cette localité, et qu'avant longtemps le déficit qu'on a remarqué dans sa population, cette année, sera comblé.

—Nous accusons réception de l'*Acte concernant la conservation de la Santé publique* ; d'une lettre de l'Hon. Thomas D'Arcy McGee, *The Irish position in British and in Republican North America* ; et d'un pamphlet contenant le rapport de M. A. Michel et du Dr. T. Sterry Hunt sur les régions aurifères du Canada.

Nos remerciments à qui de droit, pour ces différents envois.

—Nous accusons réception de "l'Acte concernant les Emigrés et la Quarantaine," et des "Réglements concernant la Quarantaine."

Nos remerciements à qui de droit.

—Monseigneur Bourget, Evêque de Montréal, était ici hier, Sa Grandeur a assisté à la fête de M. le Supérieur du Séminaire de cette ville.

M. Huberdault accompagnait Sa Grandeur.

—Le général américain Meade doit se rendre à Easport avec une armée assez considérable pour être en état de neutraliser les mouvements des Fénians. C'est, dit-on, grâce aux représentations de l'ambassadeur anglais à Washington, que le gouvernement a pris cette résolution.

On voit dans la *Minerve* d'hier :

Nous apprenons que la question feniane n'a pas été loin d'amener une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le gouvernement américain n'avait qu'à poursuivre quelques heures de plus sa politique tortueuse et irréflechie, et Sir Frederick Bruce demandait ses passe-ports samedi même. Mais devant la menace du Ministre anglais, M. Seward a jugé à propos de mettre de côté ses rancunes absurdes.

—Un ordre vient d'être émané par Son Excellence le Gouverneur en Conseil enjoignant que personne n'aura le droit de "prendre tuer ou détruire aucune alose ou poisson blanc" dans les eaux de cette partie du lac Champlain situées dans les limites de la Province du Canada, pendant les mois de Septembre, Octobre et novembre.

—M. Le Bouthillier, le représentant du comté de Gaspé à l'Assemblée Législative, est arrivé à Québec dit un journal de cette ville. L'arrivé de M. Le Bouthillier, comme le fait observer notre confrère est un signe presque certain d'une convocation prochaine des chambres, car, vu la longeur du trajet qu'il a à parcourir, M. Le Bouthillier doit toujours être averti assez à temps, par les autorités, pour qu'il puisse prendre son siège en chambre, à l'ouverture de la session.

Les élections de l'Union Catholique de Montréal qui étaient commencées le 8 du courant, se sont terminées dimanche dernier, de la manière suivante :

Président —M. Joseph Royal ;
1er Vice-Président.—M. Cam. Charbonneau ;
2e Vice-Président.—M. Hyacinthe Hudon ;
Secrétaire-Archiviste.—M. A. O. Brousseau ;
Asst.-Sec.-Archiviste.—M. Oscar Dunn ;
Trésorier.—M. Edouard Fournier ;
Assis.-Trésorier.—M. Pierre Laurent ;
Bibliothécaire.—M. John A. Jordan ;
Assist.-Bibliothécaire.—M. Ambroise Choquet,
Membres du Conseil.—MM. L. J. Lamontagne, E. J. Barbeau, Paul Letondal, Chs. de Lorimier, Wilfrid Desmarteau et Alphonse Leclaire.

Enquête du Coroner.—H. R. Blanchard, écr., Coroner de ce District, a tenu à St. Césaire, le 17 du courant, une enquête sur le corps de Louis Avila, enfant de Ls. Tétrault, qui s'est noyé dans un puit ; l'enfant était âgé de 3 ans et 2 mois. Le verdict du jury a été "*noyé accidentellement.*"

—Des nouvelles de l'Amérique du Sud annoncent, que la récolte du coton a presque été complètement détruite par la gelée, à Bâton-Rouge, dans l'Etat de la Louisiane.

—M. Henri Lacroix, de Montréal, avec une obligeance dont nous lui sommes bien reconnaissants, est venu nous apporter lui-même une copie de chacune des deux merveilles qu'il vient se mettre au jour, grâce à un travail persévérant, secondé par un talent naturel bien remarquable, et qui se révèle tout entier dans les œuvres que nous avons sous les yeux.

Ces merveilles sont deux copies de litographies, représentant l'une Washington et l'autre Lincoln.

La proclamation de l'Indépendance des Etats-Unis, et celle de l'Emancipation des esclaves par Lincoln, forment le fond des litographies, d'où ressortent admirablement bien les deux figures des personnages que rappellent ces proclamations, par la plus ou moins grande accentuation qu'on a donnée aux traits.

M. Lacroix a parfaitement bien rendu les deux litographies au moyen de la photographie.

Des personnes ayant de bons yeux peuvent même lire les proclamations sur les photographies elles-mêmes.

Dans tous les cas, M. Lacroix donne une copie imprimée de ces proclamations à ceux qui veulent bien le patroniser. Il en a laissé quelques exemplaires chez M. Kéroack, de cette ville, qui les vend pour la modique somme de 25 cents.

Les amateurs doivent se procurer cette photographie, car c'est quelque chose de nouveau, et d'une exécution artistique parfaite.

Ceux qui voudront s'adresser à M. Lacroix lui-même pourront lui écrire à Montréal.

Mouvement des Fenians.—Une dépêche spéciale adressée d'Easport, Maine, à la *Gazette de Montréal*, et datée de samedi dernier, dit : Tout est tranquille ici. Les officiers de la douane et les officiers militaires ont reçu l'ordre de saisir toutes les armes et munitions qui arriveront sur la frontière. Aucune nouvelle arrivée des Fénians. Quinze de leurs officiers sont logés à l'Hôtel.

—Les dépêches d'Halifax en date du 14, annoncent que les décès sont de beaucoup réduits. La maladie ne sévit que parmi les passagers d'entrepont.

L'officier médical de la ville dit que la maladie est probablement une fièvre de vaisseau sérieuse, accompagnée de forts symptômes de choléra.

La maladie diminue.

Il y a eu depuis qu'elle sévit, 170 décès, arrivés sur l'*England*.

Un ordre contenu dans la *Gazette Officielle* du 14, ordonne deux jours d'exercise par semaine pour les volontaires.

—Des dépêches du Nouveau-Brunswick annoncent que les Hons. Willmot, Fisher, Tilley, Mitchell et Williston ont été assermentés comme ministres.

—La glace sur le St. Laurent n'est pas encore partie. La *Minerve* d'hier disait qu'on traversait encore à pied vis-à-vis Longueuil, en évitant les mares et en se faisant suivre d'un canot en cas d'accident.

Nous accusons réception des *Comptes Publics de la Province du Canada pour l'année expirée le 30 Juin* 1865.

Nos remerciments à qui de droit.

Un cultivateur du nom de Jas Still, s'est suicidé à Whitby, en se pendant dans sa grange. On ne connait pas la cause qui l'a porté à cette action.—*Minerve*.

Renforts pour le Canada.—Le 10 de ce mois, le Steamer *Ottawa* a dû laisser Londres avec un régiment de cavalerie à destination de Montréal. Dans quelques jours le steamer sera à Halifax.

Soldats sous les Tentes.—On dit qu'en prévision du Choléra, les autorités ont décidé de faire sortir les soldats des casernes et de les faire camper en dehors des villes sous des tentes.

—Madame Jefferson Davis est arrivé à Montréal par le convoi de deux heures. Elle est de taille moyenne ; sa physionomie est bonne et distingué ; comme la plupart des femmes du Sud, son teint est brun, et ses grandes prunelles noires dénotent une belle intelligence ; l'expression de son visage est mélancolique ; elle est modestement vêtue de noir et fait l'effet d'une femme qui aurait perdu son époux depuis peu. Une jeune dame et un enfant en bas âge l'accompagnait.

—Le *Blade* de Toledo rapporte que M. Gummings a tué, le 26 mars, à 12 milles à l'ouest de cette ville, un chat sauvage mesurant 4 pieds de longeur, lequel avait immolé dernièrement quinze moutons.—*Canadien*.

Température.—Il a plu avant hier durant la nuit. Hier il a fait beau toute la journée. L'Yamaska est libre, ainsi que le Richelieu. Sur le St. Laurent la glace est brisée depuis le pont Victoria jusqu'à l'Ile Ste. Hélène.

—L'hon. M. Wilmot, qui abandonnait dernièrement son portefeuille de ministre au Nouveau-Brunswick, pour cause de dissentiment avec ses collègues sur le projet de Confédération, vient d'être appelé à former une nouvelle administration qui doit inscrire la Confédération dans son programme. Il s'est adjoint les Hons. Tilley, Fisher et Mitchell.

Enquête a été tenue, mercredi, le 11, dans l'après-midi, sur le corps de la défunte par le coroner-conjoint du district de Bedford, L. F. A. Violletti, Ecr. L'examen externe du cadavre ne portait aucune trace de violence, la famille ne connaissait aucun ennemi particulier, tout était dans un ordre parfait dans la maison et rien ne manquait. Les témoins entendus ne pouvant donner des renseignements suffisants sur les causes de cette mort, la présence de Ls. Frégeau, Ecr., M.D., fut requise pour procéder à un examen interne.

Le verdict du jury est que "Marie Anne Fleurant, âgée de 63 ans, épouse de Louis Albert Lamarre, cultivateur de la paroisse de Ste. Anne de Stukeley, est, mercredi, le 11 avril courant, passée subitement de vie à trépas, par une maladie de cœur."

On lit dans l'*Evening Telegraph* :

M. Michael Boyce, qu'on a vu figurer dernièrement à New-York avec un certain nombre de canadiens, dans une assemblée dont le but était l'organisation d'une société pour aider le mouvement annexioniste, a été autrefois secrétaire-trésorier du comté de Shefford, d'où il s'est enfui pour les Etats-Unis, considérablement endetté, et emportant avec lui une somme d'argent considérable.

Un bon nombre de ces patriotes associés sont des hommes de la même trempe, qui se sont exilés de leur cher Canada par crainte du Pénitencier. Leurs alliés ici ne valent guère mieux.

—Samedi dernier à trois heures après midi, ont eu lieu les funérailles de l'Hon. Juge Bowen.

Il a été enterré dans le cimitière du mont Hermon.

—Un protestant qui pourrait bientôt ne plus l'être, c'est M. Guizot. Monseigneur Dupanloup aurait entrepris de convertir son collègue de l'Académie au catholicisme. On va jusqu'à indiquer la date prochaine de cette solennelle abjuration.

Ce que vaut un lopin de terre à New-York.—On a vendu, jeudi dernier, aux enchères un lot de terre de cinquante-neuf pieds de façade sur Broadway et de cent pieds de profondeur, contigu au nouveau bâtiment du *Herald*. La vente a été très-disputée et l'adjudication a eu lieu au prix de $310,000.

—Le vapeur *Castor*, Capitaine Jacques Vignault, sera prêt à l'ouverture de la navigation, à reprendre le service de transport, comme l'année dernière dans les ports suivants : Les Trois-Rivières, Bécancour, Gentilly, Champlain, Batiscan, St.-Pierre-Pont de Batiscan, Ste.-Geniève.

Incendie.—Dans la nuit de dimanche dernier, vers minuit, la ville fut mise en émoi par le tocsin d'alarme et les cris sinistres de au feu ! au feu ! jetés avec effroi dans toutes les rues. Un incendie dont on ignore encore l'origine, s'était déclaré soudainement sur la rue Alexandre, dans le grenier d'une écurie remplie de foin, propriété de dame A. Hart. Cette bâtisse attenant à un vaste hangar en bois appartenant à W McDougall, Ecr avocat, situé à quelques pas de la résidence de ce dernier et y communiquant par un appentis, donnait ainsi une proie facile à l'élément destructeur. Aussitôt l'éveil donné, le monde se porta en foule du côté du sinistre, le feu était déjà très-animé et menaçait de détruire la maison de M. McDougal, ainsi que le hangard ; mais par le moyen des pompes on parvint non sans quelques peines à maîtriser l'incendie. La maison de M. McDougall a subi un déménagement complet. Les pertes éprouvées sont peu sérieuses, nous dit-on.—*Journal des T. R.*

Un Vieux Colon.—Il vient de mourir un des plus anciens colons du comté d'Arthabaska. James Godhue, père, est mort à la résidence de son fils, à Arthabaskaville, à l'âge avancé de 83 ans, 2 mois et 2 jours. Né à Campton, Etat du New-Hampshire, il vint s'établir en Canada, il y a 45 ans. C'est le premier colon qui se soit fixé dans le canton de Chester où il réussit à se créer une position enviable après avoir lutté contre tous les désavantages d'un isolement dont on se fait peu d'idée aujourd'hui que nous avons un chemin de fer pour circuler et des chemins pour les voitures dans toutes les directions.

M. Godhue était un homme d'ordre, probe et doué d'une grande énergie. Il a élevé une famille qui lui fait honneur.—*Défricheur*.

Paroisse de patriaches.—Lundi, le 9 avril, le lieut.-col. Amable Deschamps de Repentigny, ex M. P. P., célébrait le 54e anniversaire de son mariage avec Mme. Marie Louise Etu. Il est âgé de 81 ans, tandis que son épouse a atteint l'extrême limite de 83 ans et 3 mois. C'était un spectacle touchant que celui de ces deux vénérables vieillards, encore pleins de vigueur et de santé, évoquant au milieu de leurs familles, les riants souvenirs d'un passé déjà si éloigné. Aucune douleur physique ne leur fait encore sentir le poids de l'âge et tous les matin, à 6 h., le couple patriarchal se rends à la messe.

A ce propos, nous pouvons remarquer que Repentigny est une paroisse privilégiée. On y compte un peu moins de cent feux et malgré cela il y a onze octogénaires et vingt septuagénaires, dont quinze au dessus de 75 ans. Voici les noms de quelques-uns :

Madame Thiffault ; 89 ans ; M. J. B. Deschamp, écr., : 88 : madame Lorrault, 86 ans ; M. Ratel, 85 ans ; madame Meunier, 84 ans ; madame Amable Deschamp, 83 ; M. Meunier 83 ; monsieur Chevalier, 83 ; le lieut-col Deschamp, 81 ; et deux autres, ayant plus de 81, mais dont on ne connait pas l'âge précis ; M. Poitras, 79 ; sa femme 77 ; M. Durocher, 69. L'automne dernier M. Louis Thion est mort à 83 ans.

On remarque que M. Ratel, âgé de 85 ans, est encore si agile qu'il saute à pieds joints une hâle de 4 pieds et M. J. B. Deschamps fait, tous les dimanches deux lieux à pied pour se rendre à la messe. Tous les autres sont encore frais et vigoureux.—*Minerve*.

On lit dans le *Courrier du Canada* :

Il se passe tous les jours aux Etats-Unis des faits qui peuvent nous donner une idée des progrès que fait la dégradation sociale sous la bienheureuse influence des institutions républicaines.

Le fait suivant, raconté ces jours derniers par un journal français de New-York, vaut à lui seul un volume de commentaires sur les mœurs de la société américaine :

"Jeudi dernier, deux femmes de Chicago se sont livrés au gracieux passe-temps d'un combat à la boxe. Plusieurs hommes avaient été conviés comme témoins à cette *fête de l'intelligence*. Ils ont accepté avec empressement, sont arrivés dans deux voitures à *Cottage grove avenue*, lieu choisi pour vider la querelle, ont immédiatement "formé le cercle" autour des boxeuses demi-nues, et donné le signal du combat.

Les deux négresses se sont très convenablement comportées ; elles ont échangé de remarquables coups de poing et de glorieux coups de pieds ; elles se sont mutuellement arraché un nombre de cheveux fort raisonnable, poché artistement les yeux, brisé magistralement les dents.. C'était fort beau à voir, et les témoins n'auraient pas donné leur place pour la royauté de Roumanie. Malheureusement "les meilleures choses ont une fin. Une des deux *femelles* est tombée épuisée, nous ne savons plus à quelle reprise.

Après s'être bien assuré qu'elle était complètement à bout de force, et que la plus large dose de wiskey ne pourrait la ranimer, chacun a repris le chemin du *home*, en s'entretenant des prouesses de ces dames. Quelles excellentes épouses elles doivent faire !

Et l'on voit des gens qui demandent la suppression des combats de coq !

Le journal qui raconte cet ignoble fait-d'arme est celui-là même qui prêche depuis deux ans l'annexion du Canada aux Etats-Unis et qui ne se gêne pas de dire, à tout propos, que la société canadienne-française, c'est-à-dire la société, la plus morale qu'il y ait peut-être au monde, ne pourrait que s'épurer au contact d'une société au sein de laquelle se passent de si dégoûtantes scènes !

Quelles excellentes épouses doivent faire ces mégères, s'écrie le journal new-yorkais !

Il aurait pu ajouter et il nous permettra d'ajouter pour lui : Quelles *excellentes* institutions que celles qui forment de *si excellentes* femmes ! quelle *excellente* éducation sociale que celle qui forme de si *excellentes* mère de famille ! Quel *excellent* pays que celui dont l'histoire domestique s'écrie sur de pareilles pages !

Samedi, le 7 courant, dans l'après-midi, un enfant de 11 ans, fils de M. Blondin, de St. Gabriel de Brandon, entrait dans la boutique de M. Ralston, tanneur de Berthier, lorsqu'il tomba dans une chaudière remplie d'eau bouillante, à l'usage de la tannerie. L'eau était en ébullition et le pauvre malheureux en avait jusqu'aux épaules.... Lorsqu'on le retira il ne présentait plus qu'une plaie. Il vécut cependant jusqu'au lundi suivant, dans des souffrances horribles et mourut dans l'après-midi. Le Dr. St. Cyr, appelé immédiatement après l'accident, lui prodigua tous les soins possibles mais inutilement.

Le *St. Anne*, qui, les années précédentes, faisait la traversée de Sorel à Berthier, voyagera cette année entre Sorel et Lanoraie.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* de samedi :

"Il parait avéré aujourd'hui que les nouveaux projets des Féniens ne concernent ni le Canada ni les Bermudes, ni l'Acadie. Un grand nombre de membres de la Fraternité se seraient simplement portés du côté des pêcheries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, interdites aujourd'hui aux citoyens américains, dans le but d'amener un conflit avec les pêcheurs canadiens et les autorités anglaises, conflit dans lequel on espérait entraîner le gouvernement américain.

"James Stephens, le fameux *Head Centre*, est en ce moment à Paris l'hôte de M. John Mitchell, mais il va arriver incessamment à New-York. C'est M. O'Mahoney qui annonce cette bonne nouvelle à la Fraternité fénienne dans une courte notice. M. Stephens doit rétablir la concorde entre les frères ennemis et mettre à raison les récalcitrants. Le grand chef fénien, d'après M. O'Mahoney ne doit rester que peu de temps en Amérique."

—Par une proclamation du gouverneur, en date du 10 courant, l'*Acte concernant la conservation de la santé publique* est déclarée être en force, et devoir l'être pendant six mois du calendrier à partir de la date de la présente proclamation. Le choléra asiatique dont le Canada parait être menacé sérieusement, est la raison pour laquelle cet acte est mis en force.

—Des nouvelles reçues de Portland disent que 112 caisses d'armes et de munitions ont été expédiées de Portland à Easport, par un steamer.

Une autre dépêche dit que 500 carabines Spencer ont été envoyées à Easport pour le compte des Fénians. Ces armes sont restées pendant 2 jours à Portland, où le collecteur de Douanes a télégraphié au gouvernement de Washington afin de savoir s'il devait les confisquer ou non, mais on ne lui a pas répondu.

—Deux goëlettes sont parties de Québec pour le Bic.

On lit dans une dépêche télégraphique adressée de Cornwall à la *Minerve* en date du 12 avril.

Murphy et ses compagnons sont comparus hier devant 16 magistrats, à 4 heures, et l'on a dépensé 2 heures à se disputer. On a enfin décidé que le procès se ferait à huit-clos. Le procès a été fixé à mardi. Il y a eu d'assez jolies passe-d'armes entre le maire et l'avocat des prisonniers, l'hon. J. S. McDonald. Murphy s'est aussi mêlé de rire du maire qui exagérait la valeur des armes pris sur lui. L'examen des armes a prouvé que Murphy avait raison. Dans le cours des débats le maire a laissé à entendre qu'il était prêt à rencontrer l'hon. Sandfield McDonald à l'épée ou au pistolet. L'hon. M. McDonald a donné avis aux prisonniers que des affaires importantes l'appelant à Ottawa immédiatement ils devaient se procurer d'autres conseillers. Les prisonniers vont s'adresser à M. D. Cameron de Toronto. On pense que M. McDonald a été forcé par l'opinion publique de laisser la ville. Les prisonniers sont indignés de se voir trahis et abandonnés.

La dernière malle d'Angleterre nous apporte la pénible nouvelle de la mort de M. J. Gaudet. Bien que très-jeune encore, M. Gaudet était arrivé par ses talents et son mérite au poste élevé d'Assistant Commissaire Général. Il est le premier canadien français qui est obtenu une telle distinction. Cette mort sera profondément regrettée en Canada, non seulement par sa famille, mais encore par un cercle nombreux d'amis qui ont conservé de lui les plus aimables souvenirs. Il était frère de madame J. R. Audy, d'Ottawa.

Catholicisme en Suisse.—L'assemblée fédérale, dans sa session du 22, a mis simplement *ad acta* la protestation des Evêques, sans donner d'autres motifs que ceux-ci : 1o le langage de la lettre est trop violent ; 2o les évêques ne demandent pas de réponse. Voilà comment on agit dans un pays qui se proclame libre ! Cette conduite inqualifiable de l'Assemblée fédérale ne ralentit pas le zèle ni le courage des prêtres, qui, de leur côté, signent une protestation dans le sens de celle des évêques.

L'Evêque de Saint-Gall avait nommé dernièrement à Ragaiz comme vicaire, un prêtre employé dans le collège de Schwyts. Bien que cette position—en le donnant comme catholique romain—le notait mal dans les papiers du Gouvernement. Celui-ci ne dit pas grand'chose. Mais la commune se révolta. Apprenant l'heure à laquelle le train amènerait M. Kluns, le futur vicaire, une députation suivie de toute la commune, vint l'attendre et lui dit, en quelques termes, de repartir par le train suivant. M. Kluns demanda à parler au curé : la foule l'escorta jusqu'au presbytère, et après son audience, on le fit monter en chaise de poste et on le reconduit à la frontière cantonale. Le Conseil-d'Etat Saint-Gallois est intervenu alors. Il reconnait *en principe* le droit de l'Evêque de nommer un vicaire, mais il insiste pour que l'on n'envoie pas à Ragatz un prêtre qui ne plaît pas au peuple.—*Journal de Bruxelles*.

—Un vol considérable accompli avec une audace extraordinaire vient d'être commis en cette ville. Voici les détails que nous avons pu recueillir à ce sujet. Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, au moment où tout le monde dormait chez M. Wilfrid Brunet, pharmacien, rue du Pont St. Roch, un individu qui a dû certainement être au fait des habitudes des gens de la maison et avoir une connaissance complète des lieux, est entré dans la cour, puis après s'être introduit dans la cave par la porte extérieure, est monté de là par les escaliers intérieurs jusqu'aux mansardes, audessus du deuxième étage, où dormaient 8 personnes. Le voleur pénétra alors dans la chambre de M. Brunet, éclairée encore par un bec de gaz qui avait été laissé entr'ouvert, alla chercher la clef d'un coffre de sûreté qui se trouvait dans la poche des pantalons de M. Brunet, laissés sur le lit même de ce dernier, et redescendit en emportant deux montres d'or, l'une suspendue au mur, et l'autre qui était enfermé dans une boite sur la table. Une fois dans le magasin, notre homme ouvrit une porte dans le mur masquée par une carte géographique, et s'empara d'une somme de $600 déposée dans le coffre de sûreté. L'audacieux voleur put ensuite s'esquiver sans donner l'éveil et ce ne fut que le matin suivant qu'on s'aperçut de ce hardi coup de main. Nous espérons, cependant que notre police occulte, qui se fait remarquer par sa perspicacité peu commune, parviendra à mettre la main sur un si dangereux voleur qui ne doit pas en être à son premier coup d'essai.—*Canadien*.

Nous avons appris depuis que le voleur avait été découvert.

—Décédée aux Tanneries de Rolland, vendredi, le 30 mars dernier, Dame Geneviève St Denis veuve de M. Louis Maréchal, à l'âge de 72 ans. Elle était la mère de M. l'abbé Louis A. D. Maréchal, curé de St. Jacques l'Achigan ; de M. l'abbé Joseph Napoléon Maréchal, Chapelain des Sœurs de Ste Anne, à Lachine ; du R. P. Théophile Maréchal, Religieux profès chez les Trappistes de Tracadie, et actuellement à l'établissement du Township Langevin ; et de la Sœur Maréchal, décédée à l'Hôpital Général de Montréal, après quinze ans de profession.

Son corps a été inhumé, le 2 courant, dans le cimetière du Couvent des Sœurs de Ste. Anne, à St Jacques l'Achigan. Les citoyens de cette paroisse assistaient en foule à cette cérémonie funèbre, témoignant ainsi l'estime et le respect qu'ils ont pour leur bon curé, et la sympathie qu'ils lui portent dans l'affliction qui vient de l'éprouver.

—Un ordre vient de rappeler les compagnies de volontaires maintenant stationnées à Frelighsburg, Waterloo, Philipsburg, Stanbridge, Hemmingford, Ile-aux-Noix et Lacolle. Les compagnies de Ste. Thérèse, Terrebonne, Argenteuil et No. 2 des Trois-Rivières vont ainsi retourner dans leurs foyers.

—Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire les nominations suivantes savoir :

Messieurs Antoine Duclos, Joseph Théberge, Jérémie Gobeille, Louis Langevin, junior, Bazile Lefresne, Jean-Baptiste Tarte, junior, et Pierre Drolette, Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes dans et pour la paroisse de St. Pie, dans le comté de Bagot, dans le district de St. Hyacinthe.

Morts Subites.—Le coronaire du district d'Arthabaska, M. Poisson, écr., a tenu deux enquêtes dans des cas de mort subites. La première a eu lieu à Warwick, sur le corps de Thérèse Rochette épouse de F. Diolet ; elle a été trouvée morte dans son lit. La cause : rhumatisme dans l'estomac.

La seconde enquête a eu lieu à Plessisville, sur le corps de Julie Champagne, veuve de Pierre Hamel, trouvée morte dans son lit ; cause : Paralysie.

Verdicts en conséquence dans les deux cas : causes naturelles.—*Défricheur*.

—Les tailleurs de Glasgow en Ecosse au nombre de 4,000, se sont mis en grève dernièrement, ainsi que les charpentiers d'Aberdeen. Nous apprenons que les tailleurs d'Edinbourg se mettent aussi en grève. Les jardiniers ont suivi le même mouvement : ils demandent à être payés à raison de 3s. 6d. par jour. —*International du 31 mars*.

—Les ouvriers travaillant aux navires dans le port de New-York, demandent une réduction dans les heures de travail de chaque jour.

—Des charretiers de New-York ont demandé qu'on leur donnât 50 cents par jour de plus qu'à l'ordinaire, afin de les mettre en état de faire vivre leurs familles. Cette augmentation de salaire leur ayant été refusée, ils se sont mis en grève.

—Georges Galley, un jeune homme de dixhuit ans sans occupation ni demeure fixes, était à moitié mort de faim dimanche à Windsor. Il avait passé toute la nuit à la belle étoile, l'air était piquant et apératif, il n'avait presque rien mangé la veille, bref, dans cette matinée du dimanche Georges mourait de faim.

Il était honnête, il lui répugnait de voler. Il sort de la ville, et, en passant derrière une haie, il aperçoit un champ de navets.

Cette vue excite sa cupidité. Il saute pardessus la haie, arrache l'objet de sa convoitise et se met à le dévorer.

Le maître de l'enclos, M. Allen, arrive à l'improviste et surprend le bandit au moment où ce dernier avait déjà mangé la moitié d'un navet. Vous jugez de son indignation.

Il se jette sur le Galley et le traîne devant les assises ordinaires de Berks. Les magistrats, partageant l'indignation du propriétaire, ont condamné cet horrible Galley à *quatorze jours de travaux forcés* !

Cefait incroyable vient de se passer à Windsor, aux assises ordinaires de Berks, présidées par MM. Crutchley et Hercy.

Il y a quelques jours à peine qu'un personnage a été condamné à quinze jours d'emprisonnement, pour avoir jeté dans la rivière son enfant soigneusement enveloppé dans un numéro du *Manchester Examiner and Times*.

Il est vrai que le Galley était plus horrible : il n'avait jeté à l'eau aucun enfant mais il avait mangé la moitié d'un navet *International*.

Naissance.

A N.-D. de St. Hyacinthe, le 12 avril courant, la Dame de M. Alphonse Raymond, a mis au monde une fille.

Mariage.

A St. Hyacinthe, le 3 du courant, par le Révérend Messire C. A. Delacroix, Curé de St Hyacinthe, Bazile Blanchette, cultivateur, de la paroisse de Ste Hélène, veuf de feue dame Virginie Blain, à Delle Nadeau de St. Aimé.

Décès.

A St. Hugues, le 12 courant, à l'âge de 20 ans, Dlle Marie Olympe, fille de M. Philibert Laflamme.

A Ste. Hélène de Bagot, le 12 de mars dernier à l'âge de 31 ans, Dame Virginie Blain, épouse de Bazile Blanchette, cultivateur du même lieu. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable.

A St. Pierre Rivière du Sud, le 10 du courant, après quelque jours de maladie, à l'âge avancé de 92 ans, sieur Pierre Kirouac, respectable cultivateur. Il laisse après lui 4 enfants, 43 petits-enfants, et 62 arrière petits-enfants.

A Nicolet, Dimanche soir le 8 du courant, Dame Thérèse Marthe Lelièvre, âgée de 66 ans, épouse de feu James Prendergast, écr., ci-devant du Département des Douanes de S. M. dans cette cité.

A St. Marc le 13 d'Avril courant, Charles Tancrède, âgé de trois ans et trois mois, enfant de Z. St. Aubin, écr., N. P.

A Montréal, le 16 du courant, à l'âge de 31 ans, Sœur Joséphine, Religieuse de la Providence, née Joséphine Léveillée.

A Rigaud, le 16 courant, à l'âge de 66 ans, madame Marie Claire Girouard épouse de Stephen Fournier, écr., agent de la Seigneurie de Rigaud.

En cette ville, le 16 du courant, à l'âge de 4 mois et 6 jours, Marie Pierre Edmond, enfant de Pierre Lamothe, écr., N. P.

A Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, le 12 courant, Dame Médérise Plante, épouse de M. François Plante, à l'âge de 28 ans.

A South Ely, le 8 courant, François Goyette père, respectable cultivateur et un des plus anciens colons canadiens du township d'Ely.

PAIN-KILLER
VÉGÉTAL DE
PERRY DAVIS.
ANCIEN PRIX.
CURATIF DU CHOLERA, DOULEURS D'INTESTINS.
☞ Méfiez-vous des contrefaçons et des imitations de nulle valeur.

Bulletin Commercial.

Samedi 14 avril 1866

Bulletin Commercial.—Le temps magnifique. Les chemins mauvais. Marché bien fourni.

Blé, 9 francs et 10 sous ; orge 4 francs ; patates 45 sous ; bœuf 11 sous ; veau 3 chelins pour les quartiers de derrière, et 1 écu pour les quartiers de devant ; mouton, 3 chelins pour les quartiers de devant ; et 4 chelins pour les quartiers de derrière ; beurre 1 chelin ; œuf, 18 sous, sucre 12 sous ; sirop d'érable, de 4 chelins à 1 piastre le gallon.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	D
Orge,	2	6
Avoine,	1	7
Graine de Lin,	7	6
Pois,	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 18¼ chelins le quintal, et $6¼ le quart.

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 17 avril.

Argent en demande à 6 pour cent.
Change sterling tranquille à 106¼.
Or ouvert à 125¼ est fermé à 126¼.
L'or, vendu à 125¼.
Greenbacks, achetés de 20¼ à 21¼ et vendus de 20 à 20¼.
Argent........ 0 03 à 0 03¼

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

Samedi, 14 Avril 1866.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,	16	3	à	18	9
Blé, par minot,	6	8		9	6
Blé-d'Inde "	4	6		5	0
Pois, "	4	6		5	0
Orge "	2	9		3	0
Avoine "	1	8		1	10
Goudriole, "	2	1		2	6
Sarrasin, "	3	9		4	0
Lard, par 100 lbs.,	47	6		51	3
Bœuf par 100 lbs.,	25	0		37	4
Porc frais, par lbs.,	0	7		0	7½
Lard salé "	0	7		0	8½
Bœuf "	0	5		0	6
Veau par quartier	1	3		4	6
Mouton p. quart.	1	9		4	6
Oies, le couple	6	0		8	0
Dinde,	6	0		10	0
Canards, "	3	0		4	0
Volailles, "	2	6		4	6
Poulets, "	2	6		4	9
Perdrix, "	0	0		0	0
Œufs, par douzaine	0	7½		0	9
Beurre frais, par livre.	0	10		1	3
Do salé "	0	9		1	0
Savon,	0	5		6	0
Sucre d'Erable,	0	5		0	6
Miel, par livre,	0	6½		0	7
Sirop,	0	6		0	7½
Fèves, le pot,	0	3		0	4
Fèves, le minot,	0	0		5	0
Oignons, la tresse,	0	6		0	7½
" le minot,	2	6		0	0
Tabac,	0	5		0	7½
Choux,	0	2		0	8
Navets,	0	½		0	1½
Laine,	1	9		2	1
Laine filée,	4	0		4	6
Patate, le minot	1	6		1	9
Pommes p. minot	0	0		0	0
" par quart,	0	0		0	0
Foin,	20	0		25	0

MARCHE EN GROS.

Montréal, 17 avril.

Fleur, super. extra	$8 25	à	8 50
" extra	8 00	à	8 25
" superf. blé du Canada	5 85	à	5 95
" superf. blé de l'Ouest	5 70	à	6 00
Fleur des Etats de l'Ouest	5 60	à	5 75
" superfine, No. 2	5 40	à	5 60
" fine	5 00	à	5 25
" moyenne	4 00	à	4 50
" en sac par 112 lbs	3 60	à	3 90
Farine d'avoine par q. de 200 lbs.	4 40	à	4 60
Blé du print. du H. C. par 60 lbs.	1 20	à	1 25
Pois par 60 lbs	0 77½	à	0 80
Orge, par 50 lbs	0 53	à	0 56
Avoine, par 40 lbs	0 41½	à	0 42
Blé-d'Inde, par 56 lbs	0 53	à	0 56
Alcalis, par 100lbs. Potasse 1ère	5 95	à	6 00
" Infér.	5 50	à	5 60
Perlasse 1ère	7 00	à	7 00
Cochons abattus, par 100 lbs.	7 00	à	7 75
Lard, par quarts de 200 lbs	23 00	à	0 00
Beurre par lb., frais	0 19	à	0 20
" " de choix	0 21	à	0 22
Fromage par lb	0 14½	à	0 15

MARCHÉ DE NEW YORK.

New-York, 17 avril, 1866.

Coton	0 37	à	0 38
Fleur, superf. de l'Etat	7 55	à	7 95
" Extra, "	8 00	à	8 55
" Choisie, "	7 00	à	7 50
" Superfine de l'Ouest	7 65	à	8 50
" Extra, "	8 60	à	9 00
" De l'Ohio	0 00	à	0 00
" Commune du Canada	0 00	à	0 00
" Extra	0 00	à	0 00
Blé,—Nouveau de Wilwaukie	1 63	à	1 75
" Blé., choisie "	0 00	à	0 00
Avoine, par 32 lbs	0 57	à	0 58
Orge, du Canada Ouest	1 11	à	0 00
Lard, Nouveau Mess	25 46	à	26 25
"Vieux "	24 75	à	0 00

Marché aux Bestiaux.

Montréal, 28 Mars.

Bœuf, 1ère qualité	$8.00	à	10.00
" 2e et 3e qualité	5.00	à	7.00
Vaches à lait	20.00	à	30.00
" extra	30.00	à	50.00
Veaux, 1ere qualité	12.00	à	20.00
" 2e qualité	6.00	à	10.00
" 3e qualité	2.00	à	5.00
Moutons, 1ère qualité	8.00	à	10.00
" 2e qualité	4.00	à	6.00
Agneaux, 1ère qualité	4.00	à	6.00
" 2e qualité	1.50	à	3.00
Cochons, 1ère qualité	8.00	à	12.00
" 2e qualité	4.00	à	8.00

Départ et arrivée des trains du Grand-Tronc, de Montréal, St Hyacinthe et Acton-Vale.

	De Montréal, pour St. Hya.	de St. Hyac. pour Acton.
No. 3, Mêlé	6 45 a m	9 25 a m
No. 7, Passager	2 00 p m	4 00 p m
No. 11, Passager	10 10 p m	12 20 a m
No. 13, T. et Way Freight	1 30 a m	4 00 a m
No. 15, Freight	3 30 a m	6 10 a m
No. 17, Way et T. Freight	4 30 a m	7 15 a m
	D'Acton pour St. Hyac.	de St. Hyac. pour Mont.
No. 2, Passager	10 50 a m	11 50 a m
No. 6, Mêlé	2 25 p m	4 00 p m
No. 12, Passager	3 55 a m	5 10 a m
No. 14, T. et Way Freight	6 40 p m	8 15 p m
No. 16, Way et T. Freight	8 00 p m	9 25 p m
No. 18, Freight	8 30 p m	10 10 p m

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le QUATORZE MAI prochain, à NEUF heures, Avant-Midi, à la porte de l'Eglise de Ste. Marie, District de St. Hyacinthe, sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la succession de feu PAUL NADEAU, savoir :

Un emplacement situé à Ste. Marie, dans le Rang de la Branche du Rapide, d'un demi arpent en superficie, tenant devant au chemin du dit Rang, derrière et des deux côtés à Victor Robert, Ecuier, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE, *N. P.*

Marieville, 12 avril, 1866.

Vente par autorité de Justice.

Les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de Biens qui a existé entre M. BÉNONIE BLANCHARD et feue ROSALIE LUCIER, et de la succession de cette dernière, seront vendus à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Damase, MERCREDI, le VINGT-CINQ Avril courant, à DIX Heures du Matin savoir :

1o. Une terre située dans le rang d'Argenteuil, paroisse de St Damase, de deux arpents et deux perches de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Corbin, d'un côté à Isaac Guillet et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un lopin de terre situé au même lieu de vingt-cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin d'Argenteuil, derrière aux terres du rang Corbin, d'un côté à Charles Laflamme et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard, sans bâtisses.

3o. Un terrain situé à la Montagne Rougemont, paroisse de St. Damase d'un arpent de front sur dix de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Pierre Fréchette, d'un côté à Augustin Glado et d'autre côté à André Chardier, sans bâtisses.

4o. Un terrain situé à la dite Montagne Rougemont paroisse de St. Damase, concession des vingt, de un demi arpent de large sur vingt de profondeur, plus ou moins, tenant devant au cordon des terres des dix, en profondeur au rang Cordélia, d'un côté à Louis Petit et d'autre côté à Jean Bte. Fréchette et ses héritiers, sans bâtisses.

5o. Une terre située en le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de cinquante deux arpents de terre en superficie formant un triangle irrégulier, le tout plus ou moins, tenant au Nord au chemin du dit rang, d'un côté au Sud Est aux terres du rang Corbin et de l'autre côté aux héritiers de feue Rosalie Lucier avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

6o. Une terre située au dit rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de trois arpents moins deux perches, sur vingt-cinq arpents dans une ligne et quinze dans l'autre, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Rivière du rang Corbin, d'un côté à Félix Jodoin et d'autre côté aux héritiers Rosalie Lucier, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7o. Un lopin de terre situé, au rang Corbin, de un arpent sur seize, plus ou moins, en la paroisse St Damase, tenant devant à Charles Dupont ou ses représentants, en profondeur aux terres d'Argenteuil, des deux côtés à Eusèbe Carpentier, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné.

H. R. BLANCHARD, N. P.

St. Hyacinthe, 2 Avril, 1866.

Vente par Autorité de Justice.

Sera vendue sur les lieux, LUNDI, le TRENTE AVRIL courant, à ONZE Heures de l'Avant-Midi, la terre ci-après désignée dépendant de la Communauté qui a existée entre TREFFLÉ LAFONTAINE et feue ODILE JACQUES, savoir :

Une terre située au 2e Rang de la Paroisse de St. Charles de deux arpents de front sur quarante de profondeur, tenant devant à Léon Chicoine et Alfred Petit, derrière au chemin du 3e Rang d'un côté à Antoine Jacques et l'autre côté à Jean Bte. Vogèle avec une grange y érigée.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

J. P. BRILLON, N. P.

Belœil, 10 Avril 1866.

J. L. BOMBARDIER,
Huissier de la Cour Supérieure.
Résidence : BOXTON-FALLS.

LICITATION.

1o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front, dix-neuf de profondeur.

2o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance de quatre arpents et demi de front, sur sept arpents de profondeur dans une ligne, et quatre arpents dans l'autre ligne, sur le Rang d'Argenteuil.

3o. UNE TERRE sise et située en la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de trois arpents et dix pieds de front, sur trente arpents de profondeur, sur le Rang de l'Eglise.

4o. UNE TERRE sise et située en les trente de la dite paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de deux arpents et demi de front, moins six pieds de largeur, sur trente arpents de profondeur.

5o. UN LOPIN DE TERRE sis et situé dans la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front sur treize arpents de profondeur.

6o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance d'un demi arpent de front, sur sept arpents de profondeur.

Ces immeubles dépendent de la succession de PIERRE BEAUDRY, ceux situés dans la paroisse de St. Jean-Baptiste seront vendus le

Vingt-Trois du courant,

à la porte de l'Eglise, à NEUF HEURES du matin, ceux situés à St. Damase, le MEME JOUR à DEUX HEURES de l'après-midi, et ceux situés en la paroisse de St. Charles, le LENDEMAIN le VINGT-QUATRE, à MIDI, les conditions seront données le jour de la vente.

SOPHIE PRÉFONTAINE.
M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, 4 avril 1866.—6f.—19.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Domique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 35ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot **28, 29, 31, 32,** avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. **7**.

Dans le 2ième Rang ½ Sud-Ouest No. **8**.

Dans le 3ième Rang No. **8**.

A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. **19 et 21**.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL, Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois mille en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vend, il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte ; il y a une moulange un bluteau de toile d'ortie, avec des sas pour le blé-l'Inde ; le tout pour être vendu à des conditions très faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, où à ce bureau.

FRS. HOULE.

St. Ours, 8 Mars 1866. 4 m

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA
COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ. *Shérif.*

Bureau du Shérif. }
St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

NOUVELLE
Maison Canadienne.
EPICERIES
ET
FERRONNERIES.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il continuera à tenir, dans la maison ci-devant occupée par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un **MAGASIN** où l'on trouvera un bon assortiment

D'EPICERIES,
Thés noir et vert, Café, Fromage, Noix, Sucre, Melasse, Raisin, Biscuit &c., &c., &c.

FERRONNERIES,
Serrures, Pelles, Couplets, Vitres, Pentures, Huile, Clous, Mastic, Limes, Peintures, Cables. Charbon, Fer en barre. &c. &c. &c.

M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part au patronage public.

VENEZ VOIR ; ET VOUS SEREZ SATISFAITS.
PROSPÈRE LAPIERRE,
St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.
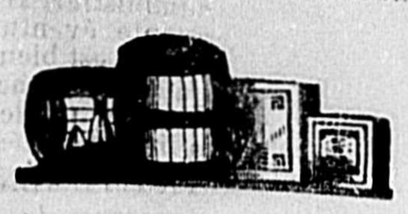
VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

APPROVISIONNEMENT DES PHARES.

DES
SOUMISSIONS CACHETÉES
SERONT REÇUES
A CE BUREAU,
JUSQU'À
VENDREDI,
PREMIER JUIN PROCHAIN,
A MIDI,
POUR UN APPROVISIONNEMENT DE
850 Gallons d'HUILE
DE
BLANC de BALEINE,
De la Meilleure Qualité,
Pressées à Froid,
POUR LES
PHARES PROVINCIAUX,
AU-DESSUS DE
LACHINE,

Un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34° ; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS
SERONT AUSSI REÇUES EN MEME TEMPS
POUR
6,500 GALLONS
D'Huile de Charbon
NON EXPLOSIVE,
De la Meilleure Qualité,

qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—o—o—

—AUSSI UN—
BATEAU A VAPEUR
DEMANDÉ.

DES SOUMISSIONS
CACHETÉES SERONT
Reçues en même Temps
POUR UN
BATEAU A VAPEUR

qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir : sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Saint-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas a la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des Soumissions séparées,

adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des Approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,
E. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 6 Mars 1866. } —6 f